

Le bulletin de l'Association humaniste du Québec La voix des athées et des agnostiques

## **Québec humaniste**

Volume 9, Numéro 4, 2014

#### Contenu de ce numéro

(entre autres)

Mot du président Michel Virard p. 01

Justice sociale Gérald Blanchard p. 03

Contre l'austérité Nadia Alexan p. 06

Darwinisme et dignité humaine Marc Harvey p. 08

Réchauffement anthropique-II Shaun Lovejoy p. 15

Démocratie et science Philippe Marchand p. 21

Laïcité et droits humains Michèle Sirois p. 25

La CDPDJ veut protéger les libertés religieuses

Daniel Baril p. 29

Dialogue avec Riccardo Petrella p. 34

Rédacteur en chef : Claude M.J. Braun redacteurqh@assohum.org

Correctrice : Danielle Soulières

## Mot du président

#### **Michel Virard**



Le mois de décembre comprend deux dates chères aux humanistes. Non, pas le 25 décembre ou la Saint-Sylvestre! Il s'agit du 10 décembre, qui est la *Journée internationale des droits humains* et la *Fête des Lumières humanistes* qui se tient à une date très proche du solstice d'hiver, donc un peu avant Noël. Cette dernière, si vous êtes un de nos lecteurs, vous la connaissez déjà.

La Fête des Lumières humanistes fait explicitement référence à cette période qu'Emmanuel Kant avait caractérisée dans sa célèbre réponse à la question: « Qu'est-ce que les Lumières ? » En fait, le terme allemand, Aufklärung, fait plutôt référence à un « éclaircissement », mais ne chipotons pas !

« Les Lumières sont ce qui fait sortir l'homme de l'immaturité qu'il doit s'imputer à lui-même. L'immaturité consiste dans l'incapacité où il est de se servir de son intelligence sans être dirigé par autrui. Il doit s'imputer à lui-même cette immaturité, quand elle n'a pas pour cause le manque d'intelligence, mais l'absence de la résolution et du courage nécessaires pour user de son esprit sans être guidé par un autre. «Sapere aude», aie le courage de te servir de ta propre intelligence! Voilà donc la devise des Lumières. »

Malheureusement, ceux qui font usage de leur propre entendement, tels les libres-penseurs, ne sont pas toujours bienvenus au sein de leur propre société. C'est pour cela que l'IHEU (International Humanist & Ethical Union) à laquelle nous sommes affiliés, a lancé son dernier rapport, de façon

très appropriée, le 10 décembre 2014. Cette *Journée des Droits de l'homme*, créée par les Nations-Unies, existe depuis 1950. Mais l'IHEU ne produit un rapport annuel sur l'état de la liberté de pensée dans le monde que depuis 2012. Le rapport de 2012 avait 72 pages, celui de 2013, 244 pages, celui de 2014, 542 pages. On peut ainsi assister, comme au ralenti, à l'éclosion de quelque chose de nouveau. Une prise de conscience qui n'existait pas vraiment auparavant. Pourquoi maintenant et pas avant ? Plusieurs phénomènes s'entrecroisent et se rejoignent finalement dans ce rapport qui liste de façon de plus en plus précise l'état des discriminations et persécutions subies par les personnes qui refusent de croire aux dogmes des religions dominantes.

Ce qui frappe en parcourant le rapport 2014, c'est l'étendue du désastre. En soi, ce sera pour certains une révélation : « Quoi, les athées sont persécutés ? » Grande découverte ! Les non-croyants sont discriminés essentiellement dans tous les pays de notre planète. Même dans le très petit nombre de pays qui ont des constitutions officiellement laïques, même dans ceux qui prétendent prêcher la neutralité de l'État.

Ce Monde qu'on voudrait « moderne », comprend aussi des sphères complètement contrôlées par des systèmes de pensée totalement opposés aux Lumières de Kant. Dans ces régions, on ne parle plus de discrimination, mais bien de persécution en particulier lorsqu'une apostasie, avouée, déclenche automatiquement un verdict de culpabilité et une sentence de mort, exécutable au besoin par la foule des fanatiques.

Entre ces deux extrêmes, on trouve souvent un fatras de lois anciennes, anti-blasphèmes, plus ou moins utilisées selon l'humeur du temps et du lieu, et surtout une foule d'arrangements locaux ou nationaux, qui octroient des privilèges exorbitants aux religions dominantes, aux frais de tous les contribuables, athées compris. On trouve aussi, preuve d'une imagination débordante, des exemptions de toutes sortes, allant de l'exemption du service militaire aux exemptions de multiples taxes (et même de droits de douane!) aux emplois réservés à ceux de la « bonne » religion.

Ce que nous découvrons peu à peu avec chaque nouvelle édition du rapport IHEU c'est l'invraisemblable pénétration du religieux dans toutes les sphères d'activité du citoyen : économique, politique, sociale, militaire, vie privée, éducation, ... et j'en oublie, c'est certain. Or, au moins en Occident, cette mainmise du religieux sur la vie de tous, croyants et non-croyants, est habilement cachée du débat public. Il faut des incidents exceptionnellement graves pour que la nature anormale de ces privilèges, exemptions, passe-droits, fassent, très temporairement, surface dans les médias. Ce fut le cas des évêques couvrant des prêtres pédophiles. Pour ces évêques, l'idée qu'un prêtre n'est passible que des tribunaux ecclésiastiques allait de soi, mais cette idée, scandaleuse en elle-même, n'a pas toujours fait réagir les autorités civiles, pourtant au courant. Le bénéfice du doute a toujours été, et est encore, au profit des religions et de leurs représentants, rarement des athées.

C'est donc avec gratitude que nous accueillons l'initiative de l'IHEU. Son rapport est un outil indispensable au nécessaire changement de perception que nous, les humanistes du Québec, appelons de tous nos vœux.

Réf. le rapport IHEU complet est en ligne gratuitement à http://assohum.org/Media/FOT/FOT2014Full2014%20.pdf Les pages sur le Canada sont de 201 à 205.

## De justice sociale et d'égalité

#### Gérald Blanchard

Périodiquement, des représentants de nos sociétés développées lancent des cris d'alarme pour déplorer sinon pour dénoncer l'inégalité entre les différentes couches de la société. Récemment, Mme Janet Yelen, présidente de la Banque Centrale des É-U (la Fed), déplorait que les revenus des 5 % des ménages les plus riches aient augmenté de 38 % entre 1989 et 2013, alors que les revenus des 95 % n'augmentaient que de 10 %. (*Le Devoir,* 19 oct.) Bien sûr, les économistes s'en inquiètent : il s'agit de la perte du pouvoir d'achat du plus grand nombre dans une économie basée sur la consommation du plus grand nombre.

Mais, il n'y a pas qu'eux à s'inquiéter. Dans la société civile, les cris d'alarme fusent de toute part devant le constat des conséquences attribuées à ce phénomène récurrent dont l'augmentation de la pauvreté et de la criminalité ainsi qu'une croissance alarmante des maladies mentales. Bref, tous ces intervenants conviennent qu'il y a un lien entre l'inégalité de la richesse et des revenus et le dysfonctionnement de la société.



Voilà pour le constat. Cependant, là où le bât blesse, c'est la grande difficulté de tomber d'accord sur les causes proximales d'une telle situation et sur les remèdes à y prescrire. Par exemple, pour établir un consensus sur les conditions ayant entrainé l'augmentation de la criminalité aux États-Unis, il faudrait faire intervenir un processus rationnel d'analyse avant de baliser des plans d'action pour y remédier. Mais, on conviendra que ce n'est pas ce que les instances politiques font d'emblée. Plus proche de nous, voyez comment les ministres du gouvernement Harper nous en donnent présentement des exemples flagrants en se contentant le plus souvent de proposer des solutions genre *Law and Order* qui calment temporairement la plèbe en plus de rapporter des dividendes aux urnes.

Mais, il y a peut-être une lueur d'espoir dans le marasme engendré par les échecs à répétition de nos institutions politiques. Les humanistes qui se soucient de justice sociale seront rassurés de savoir que la science s'en mêle depuis plusieurs décennies. (Dubet, François, *Les places et les chances. Repenser la justice sociale.* Seuil, 2010). Aussi, c'est en s'inspirant des sociologues et autres criminologues de cette tradition que Richard Wilkinson et Kate Picket, deux épidémiologistes, ont consacré les vingtcinq dernières années à colliger des données et à analyser les relations entre les situations d'inégalité et les conséquences de celles-ci dans nos sociétés développées. (Wilkinson, R. et Picket, K. *L'égalité, c'est mieux. Pourquoi les écarts de richesses ruinent nos sociétés.* Les éditions Écosociété, 2013).

D'abord, il est important de souligner que Wilson et Picket font état d'enquêtes scientifiques longitudinales qui consistent à formuler des hypothèses susceptibles d'être mises à l'épreuve dans toutes les sociétés développées pour ... améliorer la qualité de l'environnement social, et, par conséquent, la qualité réelle de la vie pour chacun d'entre nous. Et, selon eux, cela s'applique autant aux riches qu'aux pauvres. Une société en dysfonctionnement produit des conséquences désastreuses pour tous ses habitants. Bien sûr que les humanistes préfèreront déplorer le sort des plus démunis. Mais, comme l'a souligné par ailleurs un réformateur de notre système d'éducation, un programme uniquement pour pauvres risque d'être un pauvre programme. Néanmoins, les auteurs affirment que quelles que soient les réductions des effets toxiques de l'inégalité, c'est chez les pauvres qu'elles feront la plus grande différence.

En empruntant la méthode scientifique, les sociologues nous permettent de distinguer les relations de causes à effets qui,

autrement, demeureraient invisibles. Le tableau qui suit représente quelques-unes des corrélations les plus importantes qui ont permis aux chercheurs de formuler des hypothèses selon lesquelles il y a des liens de cause à effet entre l'inégalité des revenus et les manifestations de dysfonctionnement dans toutes les couches de la société confondues.

## Coefficients de corrélation de Pearson (r) et significations-statistiques (valeur p) pour les associations avec l'inégalité des revenus

<b>Indicateurs : (variables correlées</b>	<b>Données internationales</b>
avec inégalité des revenus)	r et valeur p
Confiance	-0,66 < 0,01
Espérance de vie	-0,44 <0,04
Mortalité infantile	0.42 < 0,04
Problèmes de santé mentale	0,73 < 0,01
Résultats scolaires	-0,45 <0,04
Homicide	0,47 < 0,02
Incarcération	0,75 < 0,01
Indice de consommation de drogues	0,63 < 0,01
Dépenses publiques en soins de santé	-0,54 <0,01
Bien-être des enfants	-0,71 <0,01
Qualité de l'enseignement	-0,44 <0,04
Congé de maternité rémunéré	-0,55 <0,01
Dépenses sociales	-0,45 <0,04
Statut des femmes	-0,44 <0,04
Brevets par habitant	-0,49 <0,02

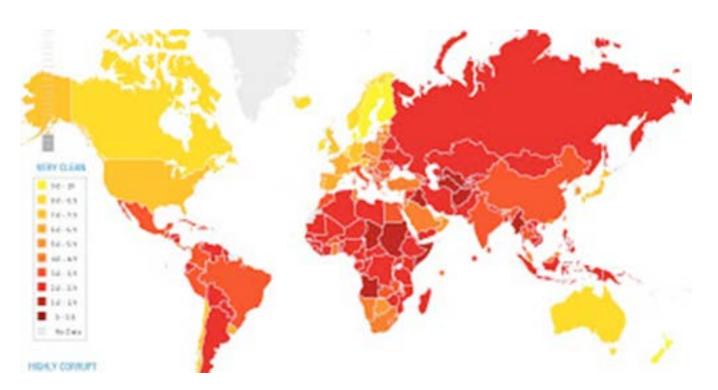
Les auteurs soulignent que si une corrélation ne constitue pas une cause, néanmoins, on ne peut établir une relation de causalité sans qu'il y ait d'abord corrélation. Ainsi, les corrélations mises ici en évidence ont permis aux chercheurs de formuler des hypothèses falsifiables/vérifiables en fonction de leurs capacités de produire des résultats prévisibles.

Par ailleurs, le lecteur humaniste aura peut-être été interpellé par l'association très élevée entre l'inégalité et la détresse générale des enfants. (r = -0,71). On doit se demander quel est l'avenir d'une société qui se soucie si peu du bien-être de ses enfants. Quelles sont les valeurs d'une telle société ? Et oui, pour ceux qui se posent la question, notre pays, le Canada, est en plein milieu de peloton de cette cohorte sur tous les indices. Il y a de la place pour de l'amélioration dans *le plus meilleur*. Par ailleurs, même si nous sommes plus nombreux que les Finlandais, j'ignore la situation du Québec sur cet indice. Un autre exemple qui m'a frappé est celui des nombreuses études sur les effets des inégalités de revenus sur l'augmentation du stress dans les familles démunies qui ont comme résultat une diminution des capacités d'apprentissage des enfants à l'école. Depuis le temps que nous nous affairons en vain à prendre comme modèle le système scolaire finlandais, nous comprendrons enfin que la performance de leurs enfants à l'école est d'abord attribuable à l'état d'une société qui se classe première en termes d'égalité des revenus. Les auteurs en disent autant de la société japonaise. Ainsi, n'en déplaise aux héréditaristes, il ne serait plus nécessaire d'invoquer d'emblée la qualité du patrimoine génétique d'une race ou d'une ethnie pour expliquer les succès et les échecs scolaires.

François Dubet, pour sa part, met davantage l'accent sur l'importance de corriger les injustices inhérentes à la stratification sociale qui perdureront tant et aussi longtemps que les plus faibles seront laissés à eux-mêmes. Le fait de leur assurer l'égalité des chances ne suffit pas. Selon Dubet, les classes issues de milieux ouvriers partent de si loin que seuls des programmes de rattrapage pourront suppléer à des siècles d'injustice. Aussi, étant donné les effets des pratiques d'exploitation injustes qui ont perduré depuis la nuit des temps, il lui semble évident que l'état doive instituer des programmes qui vont au-delà de l'égalité des chances pour assurer l'égalité des places.

L'incursion des sciences humaines dans l'analyse des problèmes de la société est prometteuse mais difficile à apprécier. Puisqu'il ne faut pas compter sur nos élus pour en faire la promotion, voilà ce qui pourrait constituer un beau défi pour notre association humaniste qui, par ailleurs, se donne comme mission de promouvoir la science et la pensée critique. Pourquoi ne pas nous afficher désormais comme donnant autant d'importance à la justice sociale qu'à la protection des droits et libertés ?

Enfin, ce nouveau positionnement pourrait nous inciter à participer davantage au débat entourant le programme d'austérité du gouvernement Couillard qui se fait sur le dos des plus démunis. Entre autres, nous pourrions utiliser notre expérience d'analyse critique pour détruire le mythe selon lequel pour créer de la richesse il faut éviter d'augmenter les impôts des sociétés les plus riches et, surtout, ne pas trop les réglementer en matière d'environnement. Pour terminer, nous pourrions éventuellement participer à faire connaitre à quel point les gouvernements qui se succèdent sont inféodés au grand capital.



Heatmap mondial de l'index GINI (ONU, date inconnue) . Plus la couleur est « chaude » ou « jaune », plus le pays est égalitaire. Plus le pays est « froid » ou « rouge foncé », plus il est inégalitaire. Au moins 13 pays sont plus "égalitaires" que le Canada, dont la Hongrie, la Bulgarie, le Pakistan, l'Éthiopie, la Corée du Sud, tous les pays scandinaves et plusieurs grands pays d'Europe (source Wiki 2014). L'inégalité est en augmentation presque partout au monde, fortement au Canada.

Vol 9, No 4 5 Hiver 2014

## Lettre ouverte à M. Martin Coiteux, Ministre et président du Conseil du trésor, sur son programme d'austérité

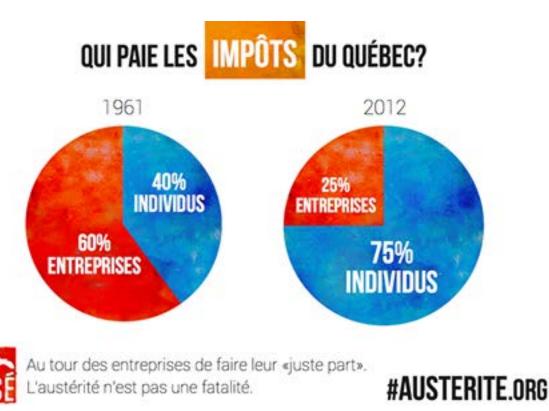


#### Nadia Alexan

Depuis les 30 dernières années, nos élites ne cessent de marteler qu'il faut faire des coupures dans nos services publics, qu'il faut réduire la taille de l'État et que tout le monde doit contribuer. Le problème avec ce discours hypocrite, c'est qu'il est le fait de ceux et celles qui ne veulent ni se sacrifier, ni contribuer. Ils veulent simplement tout accaparer, sans se soucier de l'effet de leur cupidité sur la société dans laquelle ils vivent. Après la Deuxième Guerre mondiale, les entreprises, les banques et les plus riches étaient obligés de verser 56 % de leurs profits en impôts. Avec les années, on a réduit ce montant jusqu'à ce qu'aujourd'hui l'imposition sur les

entreprises soit de 15 % au fédéral et de 12 % au provincial, le taux le plus bas de tous les pays membres de l'OCDE.

En outre, les plus riches bénéficient d'échappatoires fiscales, de crédit d'impôt, de report d'impôts et de paradis fiscaux. Comme le mentionne la fiscaliste, Brigitte Alepin, dans son livre : « Ces riches qui ne paient pas d'impôts », les grandes entreprises ne versent que 4 % en impôts, lorsqu'elles en paient. De même, 50 % de ces multinationales ne paient pas un sou d'impôts, même si elles déclarent chaque année des profits record. Et comme si ce vol institutionnalisé des fonds publics ne suffisait pas, elles ont le toupet de demander des



subventions, de l'aide sociale pour les riches!

Le reste d'entre nous paie plus de 60 % de son salaire en taxes diverses : impôts fonciers, retenues à la source, taxes scolaires, taxes de vente et de service, frais d'utilisation, etc. Toutefois, lorsque nous demandons des fonds pour des services essentiels tels que les soins de santé, l'éducation, ou la réparation de nos ponts et de nos infrastructures, on nous sert la même rengaine : « les coffres de l'État sont vides. » Nous avons un système fiscal de Robin des Bois à l'envers : prendre aux pauvres pour donner aux riches!

En conséquence, le rôle distributif de la richesse par le biais de la fiscalité, n'est pas rempli. Les inégalités sociales ne cessent pas de croître. Il y a 20 ans, les salaires les plus élevés étaient 8 fois plus que la moyenne des 10 % des plus pauvres. Aujourd'hui, cet écart est 10 fois plus grand.

Même les experts du Fonds monétaire international (FMI) et de l'OCDE sont obligés d'admettre que l'austérité imposée par les pays riches a contribué à creuser les inégalités sociales. Selon eux, les économies budgétaires conduisent à une récession, suite à des pertes d'emploi et à un manque de consommation. Afin d'épargner les programmes d'aide sociale, ils suggèrent d'augmenter les dépenses publiques à visée sociale et de s'appuyer sur une fiscalité plus progressive qui toucherait davantage les riches.

Voici donc quelques suggestions de coupures qui vont engendrer au minimum des revenus de 10 milliards \$.

Avant 1988, il y avait 16 paliers d'imposition pour les particuliers tandis qu'aujourd'hui on se retrouve avec 4 seulement. En ajoutant 12 paliers, vous pouvez augmenter vos revenus d'un milliard de dollars.

Nous sommes le seul pays, membre de l'OCDE, avec un système de soins de santé publique, sans *un régime d'assurance médicaments entièrement public*. Ici, au Québec, on paie 30 % de plus pour nos médicaments qu'ailleurs. Contrôler le coût des médicaments va vous apporter 1 milliard \$ d'économie.

Le Québec verse aux sociétés privées les subventions les plus généreuses au Canada. Les faveurs fiscales aux plus fortunés coûtent 960 millions au Trésor. A chaque habitant de l'Ontario les subventions coûtent 165 \$, au citoyen québécois, 776 \$. En réduisant les subventions aux entreprises, et en haussant les

taux d'imposition, des sociétés vous pourriez récolter 1,720 milliards \$ de revenus supplémentaires.

La plus grande arnaque du XX° siècle réside dans le mythe qu'en allégeant le fardeau fiscal des sociétés, elles vont pouvoir créer des emplois. L'exemple de Bombardier démontre bien que cette politique profite aux actionnaires et exporte l'emploi en sous-traitance ailleurs. Même l'exgouverneur de la Banque du Canada, Mark Carney, était scandalisé par les 600 milliards \$ sur lesquels les sociétés canadiennes sont assises sans investir un cent pour stimuler l'économie. Pourquoi s'efforcer de produire des biens, quand on peut faire plus d'argent avec la spéculation sur le marché boursier?

La majorité des entreprises financières : banques, compagnies d'assurance et de courtage ne paient pas d'impôt ! En *rétablissent la taxe sur le capital* pour ces entreprises, vous pouvez renflouer vos coffres avec 600 millions \$ de plus.

Les partenariats publics/privés (PPP) conduisent à la collusion et à la corruption. Les entrepreneurs pensent que l'argent des contribuables est un puits sans fond dans lequel ils peuvent puiser à leur guise. L'exemple du CHUM peut en témoigner. Les Québécois paient 30 % de plus que les citoyens des autres provinces en surfacturation et en dépassement des coûts pour les travaux d'infrastructure. Vous pouvez récupérer au moins 11.3 milliards \$ en utilisant les connaissances de vos propres fonctionnaires.

Selon L'OCDE, le Québec perd chaque année 8 milliards de dollars en évasion fiscale chez les riches et les entreprises, un montant exorbitant qui excède le coût supposé de notre dette. Il faut aller chercher ces sommes gaspillées, cachées dans les paradis fiscaux.

M. Coiteux, votre idéologie néolibérale vous empêche de voir clairement les finances de l'État. C'est honteux de couper les services essentiels aux plus vulnérables et aux plus démunis de la société. Faire payer les pauvres n'est pas courageux, M. Couillard, c'est plutôt lâche. Avec le pourcentage de 40% du scrutin que vous avez obtenu, vous n'avez pas la légitimité morale de saccager le modèle québécois. Arrêtons de dorloter le capital, la cupidité et l'accumulation débridée de la richesse.

# Intelligence, bonté et dignité humaines : une généalogie darwinienne

### **Marc Harvey**



En éditorial du Québec humaniste de l'été dernier (Vol9No2) Claude Braun évoque le besoin de transcendance qui anime les humanistes, un besoin de dépassement de soi en quête d'un monde meilleur pour tous. Claude y présente donc l'humanisme comme une utopie dont les deux piliers seraient nos aspirations à la justice et à la liberté sociales. Je voudrais ici exposer une théorie sur l'origine de l'humanité où toutes ces aspirations se retrouvent solidement inscrites au cœur de la nature humaine, étroitement associées en plus à l'épanouissement du langage, de l'intelligence et de la culture. Je propose d'appeler cette théorie « l'hypothèse égalitarienne de l'unicité humaine » parce qu'une forme très singulière et contraignante d'égalité politique s'y retrouve comme unique déclencheur d'une évolution inflationniste qui conduira à l'unicité humaine tout au long du Paléolithique, cet « âge de pierre » de deux millions d'années pendant lesquelles les humains ont vécu en bandes de chasseurs-cueilleurs nomades et égalitaires. Cette théorie a récemment été publiée dans la revue scientifique Human Nature, sous le titre: « Early humans' egalitarian politics: runaway synergistic competition under an adapted veil of ignorance ». L'article est libre d'accès sur Internet (http://dx.doi.org/10.1007/s12110-014-9203-6) et une traduction française suivra bientôt. Je vous en propose ici un aperçu aussi simple et digeste que possible.

#### Ombres et lumières

Au départ, il faut savoir que cette théorie est toute en paradoxes puisqu'elle révèle les origines darwiniennes très sombres des côtés les plus lumineux de la nature humaine. Ces paradoxes viennent en partie de ce que, depuis l'aube de l'anthropologie scientifique à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, une tension très vive persiste entre deux approches scientifiques de la nature humaine :

- (1) L'approche des darwiniens, que fascine souvent le pire de la nature humaine, son côté sombre, de violence, égoïsme, concurrence, antagonismes, inégalités politiques et sexuelles, xénophobie, tricherie... avec le risque bien réel d'y voir des fatalités biologiques.
- (2) L'approche des anthropologues culturels, qui récusent à juste titre le fatalisme pessimiste de certains évolutionnistes, et que fascine plutôt le meilleur de la nature humaine, le côté lumineux de l'égalitarisme primordial, soigneusement documenté chez tous les chasseurs-cueilleurs primitifs de tous les continents et toutes les latitudes...

«L'hypothèse égalitarienne...» réconcilie les deux approches puisqu'elle dévoile une histoire où le pire est encore pire que ce qu'imaginent généralement les évolutionnistes, mais que ce pire du pire conduit à un meilleur bien meilleur que ce qu'imaginent généralement les culturalistes. Par exemple: le comble de la violence – un équilibre de la terreur grâce à la maîtrise des armes technologiques primitives (pierres, pieux, gourdins...) - y engendre le comble de l'égalité et de la solidarité politiques. Mais ces sombres origines ne font que déclencher et encadrer l'évolution très singulière qui va forger la nature humaine. Et comme on le verra, il n'en résulte nullement que le meilleur est irrémédiablement lié au pire chez les humains. Bien au contraire, s'il y a une leçon à tirer de cette histoire, c'est qu'il est urgent de mieux comprendre la généalogie du meilleur et du pire de notre héritage biologique, si l'on veut les affranchir l'un de l'autre et enfin libérer toute la puissance insoupçonnée du meilleur.

Selon cette théorie, nos ancêtres ont accédé à la dignité humaine (langage, intelligence, raison, autonomie morale, et capacités sans égal pour la bonté et la générosité) parce que, dans leurs sociétés égalitaires d'origine, une concurrence très vive et constructive réglait le sort de chaque individu, le succès politique et reproductif de chacun passant

obligatoirement par une course à la bonté, la générosité, et l'efficacité au service du bien commun, cette surenchère au «dépassement de soi» devant en plus demeurer marquée au sceau de la modestie et de la compassion.

#### Lumières ordinaires

La proposition peut paraître étonnante, mais ce genre de dynamique concurrentielle nous est très familière. À petite échelle, nous en faisons l'expérience chaque fois que notre réputation est en jeu au sein de groupes de pairs, d'amis, ou de partenaires poursuivant un but commun. Par exemple, qui n'a été témoin de cette scène anodine et coutumière où quelqu'un s'empare de la note d'un repas commun, geste immédiatement suivi du « non c'est moi » d'un autre convive (générosité concurrentielle), l'échange se concluant d'un «ce n'est rien» de la part du « vainqueur » (modestie oblige) en réponse aux remerciements des pairs. La même dynamique se répète en maintes circonstances bien plus exigeantes, chaque fois que des individus familiers se retrouvent autour d'un défi commun, au sein d'équipes égalitaires, où chacun doit faire valoir ses talents et compétences pour participer et influencer l'action collective, sans toutefois pouvoir s'imposer autrement que par la persuasion, l'exemplarité, le charme... ou en emportant l'adhésion spontanée d'un quorum parmi les pairs.

Comment de tels comportements ont-ils pu apparaître très tôt, chez les premiers humains, pour se développer de façon inflationniste au point d'envahir tout l'espace politique de nos lointains ancêtres à l'intelligence et aux comportements semblables à ceux du chimpanzé actuel ? Pour répondre à cette question, il faut revenir à l'opposition évoquée plus haut entre le pire et le meilleur de la politique, et voir d'abord comment ils se conjuguent dans l'ordinaire des animaux sociaux. Pour ce, une distinction inhabituelle mais cruciale s'impose entre deux formes contrastées de concurrence politique et de statut politique associé, la première sombre et bien connue, la seconde bien plus lumineuse, mais bien peu reconnue :

(1) La <u>concurrence antagonique</u> (du grec *anti-agein*, agir contre), une course à la dominance maximale et à la subordination minimale, dont le moyen privilégié est la violence sous toutes ses formes, directes et indirectes, dont le résultat mesure le statut et les

capacités antagoniques de chacun, et dont l'enjeu se résume à la question « qui <u>prend ou impose</u> quoi, quand, comment, à qui ? », les bénéfices qui en résultent étant à somme nulle ou négative – autant de gagné par les vainqueurs, autant de perdu pour les vaincus.

(2) La concurrence synergique (du grec syn-ergon, travailler ensemble), une course au mérite maximal et au démérite minimal, dont le résultat mesure le statut et les capacités synergiques de chacun, et dont les moyens sont potentiellement très divers et constructifs puisque l'enjeu de cette concurrence se résume à la question « qui apporte quoi, quand, comment au bien commun d'un partenariat ou d'une équipe ? », les bénéfices individuels et collectifs qui en résultent étant à somme positive, gagnants-gagnants, mais pas nécessairement à parts égales comme on le verra chez les animaux qui travaillent en équipe (une meute de loups par exemple).

#### Dynamique de l'ombre

La concurrence antagonique est très bien documentée dans toutes les sociétés animales et humaines. Cette course au pouvoir par la violence étant coûteuse, les animaux essaient d'éviter les combats inutiles en gardant en mémoire le « portrait » des protagonistes de tous les combats auxquels ils participent ou dont ils sont témoins, mais aussi, en usant d'infinis stratagèmes publicitaires pour constamment rappeler leurs capacités antagoniques à tous leurs subordonnés. Cette course à l'ostentation de la dominance mène ensuite à la construction de structures collectives, des hiérarchies, où chacun connaît sa place dans la société, place dont découle ensuite un pouvoir d'imposer sa volonté aux subordonnés, et un devoir de s'incliner devant ses supérieurs. Ainsi va la sélection politique antagonique, chez les animaux comme chez les humains.

Quant à la concurrence synergique, elle recouvre évidemment le champ de la coopération, mais en en soulignant le caractère souvent concurrentiel, occulté chaque fois qu'on oppose « concurrence » et « coopération » comme si la concurrence était simplement l'envers de la coopération. Plusieurs clarifications importantes sur l'état de la coopération dans la nature résultent de la distinction ici proposée entre concurrence antagonique et synergique surtout quand on tient compte en plus de la prépondérance de la première sur la seconde en régime hiérarchique. D'abord, les possibilités de coopération

en régime hiérarchique sont nécessairement très limitées pour les dominés puisqu'ils sont toujours exposés au risque de se faire voler par les dominants, ou de voir sauvagement réprimée toute tentative de coopération pour résister à ce genre de pillage. Pour les dominants alpha par contre, leur position au sommet de la hiérarchie fait en sorte qu'ils sont les seuls à détenir assez de pouvoir pour leur permettre d'organiser avec leurs subordonnés une coopération un tant soit peu exigeante en compétences et en solidarité d'équipe face à la concurrence antagonique d'équipes ennemies. C'est pourquoi, quand elles existent, les équipes animales sont toujours très strictement hiérarchiques, engagent toujours l'ensemble du groupe, et s'apparentent à de véritables « rackets de la protection » autocratiques : la survie individuelle étant impossible hors de l'appartenance à une équipe solide face aux équipes ennemies, les subordonnés sont alors forcés de troquer leur simple survie au sein d'une telle équipe en échange de leur assistance docile et disciplinée à la reproduction exclusive des dominants alpha, les autocrates dirigeants de l'équipe. Point de salut hors de cette servilité absolue typique d'une meute de loups.

De tout ceci, ce qu'il faut surtout retenir pour la suite, c'est que ce genre de travail d'équipe très inégalitaire interdit tout « débat » sur l'orientation de l'action collective et sur le partage des bénéfices reproductifs, entièrement monopolisés par les dirigeants. Et quand « débats » il y a, ils sont toujours d'une violence extrême et donc purement antagoniques – avortements forcés, infanticides et congédiements sauvages des fautifs. Autrement, la coopération est rare et toujours limitée chez les animaux sociaux en raison des écueils évoqués plus haut – pillages et interférences des dominants.

Curieusement, ce paradoxe du tout-ou-rien coopératif a échappé aux évolutionnistes, qui ont surtout attribué la rareté de la coopération sociale dans la nature au risque de la tricherie – profiter des efforts collectifs sans soi-même contribuer – une stratégie possible en société anonyme, mais vouée à l'échec dans de petits groupes d'individus familiers, où la récurrence des interactions permet rapidement d'identifier et écarter les tricheurs. Le pillage des dominants est donc bien plus corrosif que la tricherie dans les petites sociétés animales, alors que la stabilité hiérarchique paraît absolument nécessaire à la solidité des équipes. Ce qui met en lumière un nouveau paradoxe crucial : le fait qu'au contraire des équipes animales toutes strictement hiérarchiques, les sociétés humaines d'origine sont toutes des équipes

rigoureusement égalitaires. Comment alors de telles équipes humaines, égalitaires et singulières, ont-elles pu se former, et avec quelles conséquences pour tous les membres des groupes humains, hommes, femmes et enfants?

#### Dynamique de la lumière

La distinction entre concurrence antagonique et synergique suggère la réponse. Qu'arrive-t-il en effet à partir du moment où la violence est subitement neutralisée ou interdite parce que beaucoup trop coûteuse ou risquée, et ce, chez des animaux dont la survie dépend de leur appartenance à une équipe disciplinée et solidaire contre des équipes adverses. Qu'arrivet-il à la concurrence synergique interne (qui apporte quoi...?) une fois sa « vis-à-vis » antagonique (qui prend quoi...?) hors d'état de nuire ? « L'hypothèse égalitarienne... » propose que se développent alors rapidement deux phénomènes sans précédent et très constructifs: (a) une synergie d'équipe maintenant égalitaire puisqu'elle engage des coéquipiers au pouvoir de dissuasion antagonique égal grâce à la maîtrise des armes manuelles, et en conséquence (b) une libération de la concurrence synergique interne, c'est-à-dire l'apparition d'une course au mérite maintenant libre d'accès pour tous les participants, sans les entraves qu'imposait auparavant le carcan hiérarchique. Toutes ces entraves deviennent au contraire de coûteuses sources de démérite en régime égalitaire, les marques d'arrogance et de dominance devenant passibles de châtiments individuels et collectifs.

Pour mieux comprendre toutes les conséquences de cette transition égalitaire, il faut donc maintenant examiner de plus près la concurrence synergique qui se développe entre les membres d'une même équipe. Celle-ci nous est familière, mais les différences cruciales entre équipes hiérarchiques et égalitaires sont plus difficiles à saisir. Imaginons donc à titre d'exemple une équipe sportive (égalitaire), et une meute de loups (hiérarchique). Les membres de telles équipes sont collectivement engagés dans une concurrence antagonique externe, contre une ou plusieurs équipes ou meutes adverses. Mais ils sont en même temps en concurrence synergique interne entre eux, une concurrence toujours politique et publicitaire (qui est qui, qui fait quoi ?), mais dont les moyens sont bien plus divers que ceux de la simple concurrence antagonique puisqu'on peut maintenant se demander non seulement « qui apporte quoi au bien commun de l'équipe ? », mais aussi « qui est le meilleur au centre, à la défense, dans les buts ? », ou encore, entre autres questions cruciales, « qui est mieux placé

pour diriger et conduire l'équipe à la victoire, ou qui nous a fait perdre ce but (ou cette proie, pour la meute de loups) par manque d'adresse, de force, d'audace ou d'expérience ? ».

#### Lumières amplifiées

C'est ici que l'égalité antagonique fait toute la différence parce qu'elle libère toute la mobilité sociale, technique et politique autrement strictement contrainte par le carcan hiérarchique. Le mérite compte dans les deux cas, mais sa « rémunération » est extrêmement inégalitaire et sous contrôle autocratique dans les meutes de loups et autres équipes animales. Certes, ces équipes hiérarchiques ont l'énorme avantage de la stabilité politique, alors que l'égalité antagonique comporte d'énormes risques d'instabilité. Mais dans un contexte d'action collective obligatoire chez des animaux déjà rompus à la discipline de la solidarité d'équipe, l'instabilité égalitaire peut avoir des effets constructifs considérables. Selon « l'hypothèse égalitarienne... », cette instabilité constructive est au cœur de l'unicité humaine, et ce, pour plusieurs raisons dont découlent au moins neuf principes actifs fondateurs d'humanité, que nous allons maintenant examiner un à un jusqu'à la conclusion de cet article:

- (1) Appartenances (s)électives : Entre coéquipiers obligatoires au pouvoir antagonique égal, l'action collective devient constamment conditionnelle à la formation des quorums synergiques nécessaires aux activités quotidiennes. Pour tous les participants, la course au mérite devient donc le seul et meilleur moyen de recruter et être recruté au sein des quorums les plus efficaces et productifs, le mérite offrant aussi la meilleure protection contre les quorums punitifs qui châtient le démérite, et la meilleure assurance-survie dans les situations de sauve-qui-peut famines, attaques surprises par une équipe ennemie... alors que l'assistance mutuelle devient une denrée rare.
- (2) Libre co-émulation: Même si le nombre de partenaires possibles demeure limité au sein de petites équipes égalitaires, tous les comportements appréciés (donc méritants) deviennent libres d'accès et peuvent donc être imités sans entrave, leurs combinaisons possibles les différents « où, quoi, quand, comment, et avec qui? » du travail d'équipe se multipliant en conséquence, d'où

une première source d'inflation potentielle, conséquence de l'escalade de la course au mérite dont rien ne justifie l'interruption puisqu'elle profite à tous les participants.

- (3) Co-enrichissement im-matériel: Alors que les produits et richesses matérielles (nourriture, habitat...) qui découlent de ce travail d'équipe sont toujours partagés équitablement (égalité antagonique oblige), tous les coéquipiers rivalisent quand même résolument mais discrètement (modestie oblige voir plus loin) dans l'appropriation de richesses parfaitement immatérielles: l'appréciation des pairs d'abord, et aussi les compétences et connaissances appréciées, ces richesses informationnelles, donc inépuisables et partageables à l'infini, qu'on s'enrichit en plus à partager puisque, ce faisant, on s'entoure de coéquipiers plus efficaces, compétents et solidaires.
- (4) Progrès recto-verso : Cette liberté d'accès aux comportements appréciés et aux débats égalitaires nécessaires à la formation des quorums, devient donc la source divergente d'importants progrès et regrets collectifs : progrès en coordination, solidarité, efficacité et productivité synergiques, mais aussi regrets, reculs et stagnations en raison des multiples et inévitables erreurs, oppositions, conflits et scissions que ne manquent pas de susciter tous les débats et délibérations égalitaires. Le monde matériel est complexe, souvent obscur et imprévisible, et relever collectivement ses innombrables défis est souvent difficile, et ce, même pour des humains modernes de bonne volonté éclairés par la science.
- (5) Libre proto-éloquence : Le progrès matériel est incertain donc, mais il existe un domaine où les débats égalitaires et la course à l'appréciation des pairs combinent leurs effets constructifs pour engendrer un progrès continu et inévitablement inflationniste puisqu'il se déploie presque sans contrainte dans un monde immatériel et sans limites qui deviendra rapidement celui du langage. Au départ, il s'agit du monde des codes de coordination synergique, ces codes gestuels ou sonores, purement conventionnels, donc symboliques, arbitraires et infiniment modifiables, qui bénéficient instantanément à tous les membres d'une petite équipe égalitaire chaque fois qu'ils arrivent à produire des messages intelligibles pendant leurs libres délibérations, alors qu'ils cherchent à s'influencer les uns les autres pour coordonner leurs activités collectives quotidiennes. Aussi limités soient-ils au départ, ces codes et messages synergiques deviennent de précieux instruments collectifs aussitôt qu'ils

sont compris et appréciés par un quorum suffisant, la course au mérite assurant ensuite la reproduction et la transmission inter-générationnelle des signaux les plus appréciés. Et c'est donc ainsi que la *sélection politique synergique* entre coéquipiers au pouvoir antagonique égal va propulser l'évolution du langage, et à sa suite, celle de l'éloquence et de l'intelligence linguistique.

#### Lumières voilées

(6) Modestie obligée : Qu'en est-il alors de la modestie évoquée plus haut ? Elle est obligatoire en raison d'une autre différence simple mais cruciale entre la dominance, imposée par la force, et le mérite entre égaux, un statut librement accordé selon l'appréciation subjective de coéquipiers eux-mêmes en quête du même statut synergique, de la même appréciation des pairs. Puisque ces partenaires-concurrents peuvent tous aisément changer d'idée à propos du mérite d'un des leurs à la moindre indélicatesse de sa part (arrogance, iniquité, insensibilité, négligence...), tous doivent veiller attentivement à ce que leur propre mérite ne porte jamais ombrage au mérite des autres, ce qui aurait pour effet de réduire leur capital synergique au lieu de l'apprécier. La modestie et la compassion s'imposent donc, et, comme pour la bonté et la générosité, ces devoirs synergiques sont nécessairement concurrentiels, tout en entretenant une synergie dont rien ne justifie l'interruption, bien au contraire, mais dont l'aspect concurrentiel demeure discret et voilé, modestie oblige.

(7) Compassion verso: Par contre, un dernier devoir politique et publicitaire bien plus sombre s'impose en synergie d'équipe égalitaire, chaque fois que l'équipe est en concurrence antagonique très vive avec des équipes voisines (comme le sont les chimpanzés... et les humains, anciens et modernes). Ce devoir nous est lui aussi très familier, mais il demeure méconnu et il conduit au dernier et plus profond des paradoxes de la nature humaine. Car qui n'a jamais été témoin de la rapidité avec laquelle la bonté, la générosité et la complicité entre coéquipiers peuvent se transformer en hostilité et contre-compassion les plus vengeresses aussitôt après une seule amère scission politique, les anciens amis familiers devenant dès lors de dangereux ennemis à abattre. Un devoir de détestation ostentatoire de l'équipe adverse s'impose alors

à tous les membres de chaque équipe en signe de solidarité et sous peine d'être soupçonné de complicité avec l'ennemi.

#### Lumières diffractées

Comble du paradoxe, ce réflexe primitif va devenir le creuset de la liberté humaine. Voici comment en quelques mots. D'abord, le devoir de détestation ostentatoire de « l'Autre » va rapidement pousser les groupes humains à se différencier les uns des autres après chaque scission politique, une différenciation oppositionnelle qui va donc spontanément porter (a) sur les codes linguistiques, dont on a vu qu'ils sont les éléments les plus labiles et arbitraires (donc aisément différenciables) de l'univers de nos ancêtres égalitaristes, mais ensuite (b) sur toutes les histoires, explications, cosmologies, religions, règles, conventions (politiques et sexuelles notamment)... elles aussi différenciables à l'infini et que les humains vont peu à peu inventer et tisser avec les mots qu'ils fabriquent. Je propose de qualifier cette différenciation de « babélienne », en référence au mythe de « Babel » où Dieu châtie les humains en rendant leurs langues mutuellement incompréhensibles. Comment passet-on de cette « malédiction divine » à la liberté humaine ?

(8) Fidélité babélienne (proximale): Pendant les deux millions d'années de cette différenciation babélienne inflationniste, les humains vont être plongés dans des environnements linguistiques et culturels de plus en plus riches et complexes mais divergents, et dont chaque génération devra rapidement s'approprier tous les rouages pour entrer elle aussi dans la course au mérite en synergie égalitaire. La sélection naturelle de tous les gènes et neurones requis a manifestement répondu à cette demande sans cesse croissante puisque les humains actuels disposent tous d'un énorme cerveau capable d'obéir à toutes les règles possibles et d'absorber toutes les langues et cosmologies possibles, scientifiques ou non. Mais il faut bien voir que, si « l'hypothèse égalitarienne... » est bonne, elle signifie que toute cette inflation linguistique, culturelle et neuronale a été propulsée par une seule et même forme de concurrence politique, la concurrence synergique (qui apporte quoi...?) entre coéquipiers au pouvoir antagonique égal. Ce sont donc les puissantes motivations associées à ce genre de concurrence synergique qui ont été sélectionnées pendant tout ce temps et qui ont ainsi guidé le développement politique de nos ancêtres les plus méritants, les moyens culturels variant souvent radicalement d'une société à l'autre.

La psychologie humaine qui en a émergé a donc acquis une extrême et très singulière robustesse quant à son objectif politique ultime – accumuler le plus de mérite aux yeux des siens en imitant le plus fidèlement possible les modèles politiques les plus appréciés et admirés – tout en demeurant extrêmement flexible quant aux moyens culturels à employer puisque ceux-ci variaient sans cesse de façon babélienne d'une société à l'autre.

(9) Liberté babélienne (ultime) : Pour l'intelligence et la psychologie humaines, l'extrême plasticité babélienne qui découle de cette indétermination de moyens est donc un puissant gage de liberté puisque cette plasticité permet au cerveau humain d'imiter avec enthousiasme et détermination les comportements sociaux les plus divergents, pour peu que ces comportements aient d'abord été adoptés par les élites les plus admirées de la société à laquelle chacun s'identifie. Manifestement, cette liberté n'est pas un gage d'infaillibilité, comme en témoigne le comportement de certaines élites dans le monde immensément inégalitaire de l'ère des civilisations, les modernes comprises. Mais il faut voir que cette liberté babélienne demeure asservie à une discipline égalitariste stricte, hors de laquelle l'intelligence et la psychologie humaines semblent fortement désemparées comme en témoigne le désarroi contemporain. Car après deux millions d'années de régime égalitaire, la plus puissante ambition gravée au cœur de chaque cerveau humain semble bel et bien être celle de se dépasser soi-même au service des siens en imitant le mieux possible les modèles les plus admirés autour de soi, quels que soient ces modèles, bons ou mauvais. Ainsi, malgré la persistance dans d'innombrables sociétés humaines d'un fond archaïque de violence xénophobe et misogyne aux racines biologiques bien antérieures à l'humanité, d'autres sociétés ont pu construire des cultures aux valeurs authentiquement égalitaires, pacifistes, xénophiles et féministes. Ainsi va la liberté babélienne de la sélection politique humaine.

#### Liberté et dignité éclairées

En conclusion, « l'hypothèse égalitarienne de l'unicité humaine » esquissée ici suggère deux principes politiques et éthiques dont l'adoption par les élites de bonne volonté des sociétés avancées pourrait entraîner à leur suite l'humanité toute entière à la poursuite d'objectifs humanistes enfin consensuels, équitables et écologiquement soutenables :

- 1) Un principe d'équité et de <u>frugalité matérielle</u> <u>concurrentielle</u> d'abord, celui d'adopter et mettre en oeuvre librement la première règle qui a permis l'émergence et l'épanouissement de la dignité humaine et de ses infinis besoins de dépassement synergique, la règle de l'égalité matérielle, autrefois assurée par l'équilibre de la terreur, et qu'il faut maintenant d'urgence assurer librement en l'étendant à l'ensemble de l'humanité sans égard aux frontières babéliennes. Ce qui signifie en d'autres mots et pour tous, de poursuivre le principe d'un partage juste et équitable de toutes les ressources matérielles nécessairement limitées de la planète Terre et de ces précieuses mais fragiles biosphère, atmosphère, et géosphère...
- 2) Un principe d'efficacité et de <u>synergie immatérielle</u> <u>concurrentielle</u> ensuite, celui de s'en remettre à la méthode et aux débats scientifiques pour arbitrer tous les conflits et différends dans l'infinie sphère babélienne, celle de la compréhension du monde et des règles individuelles et collectives à définir pour y vivre confortablement en respectant le premier principe, celui de l'équité.

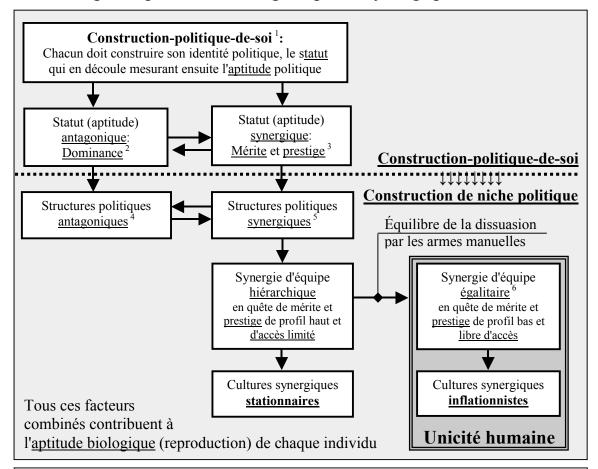
Ainsi éclairées d'une meilleure compréhension scientifique du meilleur d'elles-mêmes, la raison, la psychologie et la dignité humaines pourraient enfin renouer avec la belle dynamique synergique et égalitaire de leur origine, ce qui les promettrait à un brillant avenir d'inflation scientifique et culturelle sur fond de frugalité matérielle équitable et confortable pour tous. Une humanité donc pacifiée et, sur l'essentiel, enfin réconciliée ?

Voir la figure de la page suivante pour une illustration de l'ensemble du propos

Vol 9, No 4 Hiver 2014

### De l'aptitude politique (statut) à l'aptitude biologique (reproduction) :

Comment les sociétés animales et humaines sont façonnées par la <u>construction-politique-de-soi</u> antagonique et synergique



#### NOTES:

- 1. Le modèle de la '<u>Construction-Politique-de-Soi' (CPS</u>) obéit au principe de l'individualisme méthodologique. Ainsi, la CPS est d'abord un processus de développement individuel, par lequel les animaux sociaux bâtissent et optimisent progressivement leur statut (aptitude) politique tout au long de leur existence (leur carrière politique). En même temps, la CPS engendre toutes les constructions socio-politiques collectives (processus de construction de niche politique).
  - La <u>CPS antagonique</u> est la plus simple et la plus universelle, suivie de différentes formes de micro synergie, dont certaines évoluent parfois vers la synergie d'équipe hiérarchique. Chez les premiers humains, l'équilibre de la dissuasion par les armes a permis de neutraliser la concurrence antagonique interne, ce qui a conduit à une escalade inflationniste de la <u>CPS synergique</u> entre partenaires au pouvoir antagonique égal.
- 2. La dominance découle de la question « qui prend quoi... », l'enjeu de la concurrence antagonique.
- 3. Le <u>mérite</u> et le <u>prestige</u> (mérite cumulatif) individuels découlent de la question « qui apporte quoi au bien commun... », l'enjeu de la <u>concurrence synergique</u>.
- 4. Exemples de constructions politiques antagoniques: hiérarchies et échelles linéaires de dominance.
- 5. Exemples de constructions politiques synergiques:
  - a. Micro partenariats et amitiés (dyades et triades).
  - b. Équipes, partis, quorums, majorités et leurs structures de leadership associées.
- 6. À noter: l'équilibre de la dissuasion est une contrainte 'externe' favorisant l'égalité antagonique et la synergie d'équipe égalitaire. Mais tant que l'équilibre persiste, cette contrainte externe est supportée par de puissantes contraintes psychologiques internes, celles de l'altruisme concurrentiel modeste et compatissant (voir texte).

## Réchauffement Anthropique, Partie 2 : Que Faire ?

## **Shaun Lovejoy \***

#### Quel sera l'impact du réchauffement global ?

Dans un premier essai publié dans le numéro précédent de *Québec humaniste*, j'ai essayé de rendre l'hypothèse d'un réchauffement anthropique aussi convaincante que possible. Cette recherche est certes un travail à compléter. Malgré tout elle est suffisamment robuste pour priver les climato-sceptiques de leurs derniers arguments affirmant que les modèles pourraient être erronés et la variabilité climatique naturelle. Bien que le scepticisme scientifique soit fondamental pour l'avancement scientifique, en ce qui concerne le réchauffement anthropique, la science a atteint une conclusion où les dernières zones d'ombre dans le débat sont devenues si insignifiantes que le moment est venu de tourner la page. Ceux qui persistent à affirmer que le réchauffement est naturel ne peuvent plus être qualifiés de climato-sceptiques, mais de de négationnistes climatiques.

Mais quelles seront les conséquences de la dynamique en cours du climat ? Pour commencer, les températures croissantes vont mener à une expansion océanique ainsi qu'à la fonte des calottes glacières, contribuant à la hausse du niveau de la mer, et de par ce fait à l'inondation des basses terres. Du même coup, l'augmentation de la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère contribuera à l'acidification des océans, étant donné que l'excès se dissout dans l'océan sous forme d'acide carbonique, ce qui attaque directement les crustacés, mollusques à coquille ainsi que les coraux puisque leurs coquilles de carbonate solide sont vulnérables à la corrosion par cet acide. À l'échelle temporelle biologique, le réchauffement sera rapide, ce qui présage que tous les organismes ne pourront s'adapter à temps. Plusieurs espèces viendront à s'éteindre. À l'échelle humaine, les impacts sur notre santé incluent une hausse de la mortalité directement liée à l'augmentation de températures extrêmes ainsi qu'un fardeau supplémentaire de maladies favorisées

par les températures élevées telle la malaria. Il y aura aussi des bénéfices: l'augmentation de concentration de dioxyde de carbone fertilise la croissance végétale, et de par le fait même augmente la productivité agricole. Nous nuancerons ces propos sous peu. Ce n'est pas tout, les régions nordiques comme



exemple le nord du Québec, bénéficieront de conditions plus clémentes. En effet le « paradoxe de la biodiversité nordique " est tel que même si le réchauffement mène à l'extinction d'espèces polaires, il encourage les niches d'espèces plus méridionales à migrer vers le nord et de ce fait augmente la biodiversité locale.

Les conséquences générales s'exprimeront à divers degrés d'intensité dépendamment de l'amplitude et de la portée du réchauffement. Un problème important est l'incertitude sur l'amplitude, c'est-à-dire à quelle quantité de réchauffement devrions-nous nous attendre ? Dans les mots de Tim Palmer, président de la *Société Météorologique Royale* (2012): « [...] dû aux profondes incertitudes, principalement en ce qui a trait au cycle hydrologique, nous sommes toujours incapables d'écarter les possibilités qu'un changement climatique anthropique soit catastrophique pour l'humanité dans les siècles à venir ou qu'il sera tel qu'on pourra s'y adapter facilement [...] » [*Palmer*, 2012].

Le problème est qu'il y a plusieurs conséquences du réchauffement qui ne sont pas simplement



incrémentales et quantitatives. Plusieurs sont qualitatives et comportent des « points de bascule » qui pourraient être potentiellement catastrophiques. Par exemple, en plus des effets généraux mentionnés ci-haut, en considérant d'abord un réchauffement modeste, d'environ 1.5 degré Celsius, il y aura une augmentation de stress hydraulique, c'est-à-dire des sécheresses simultanément à une augmentation des dommages liés aux inondations. Un réchauffement entre 2 et 3 degrés Celsius intensifiera les conclusions établies ci-haut,

mais risque aussi de provoquer la fonte complète des calottes polaires ce qui apportera une importante élévation du niveau de la mer (jusqu'a 70 m) et des changements climatiques irréversibles.

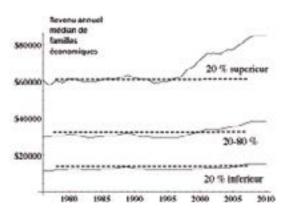
En effet, une étude complète de la situation, incluant le fait que la concentration actuelle de dioxyde de carbone est d'environ 400 parties par millions (ppm), la concentration la plus élevée donc depuis 650 000 ans, a mené à la fameuse conclusion affirmant que des niveaux en excès de seulement 350 ppm ne sont pas « compatibles avec la planète sur laquelle la civilisation s'est développée ou à laquelle la vie sur Terre est adaptée. » [Hansen et al., 2008]. Le risque de terribles

conséquences est la raison pourquoi il y a vingt ans déjà la communauté internationale a fixé 2 degrés Celsius audessus de la température pré-industrielle comme limite du réchauffement. Ce fut la base de l'accord de Kyoto qui visait à limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) au niveau de 1990. Nous sommes déjà à mi-chemin. Ironiquement, à la lumière de nouvelles avancées scientifiques, la mise à jour [Hansen et al., 2008] conclut que la cible des émissions de 1990 est déjà trop élevée pour être considérée sécuritaire.

#### Que faire?

Dans le contexte de changements environnementaux, nous entendons souvent le slogan innocent: « Sauvons la planète! ». Bien que cela puisse être bien intentionné, peu importe nos actions, la planète survivra. La position

humaniste est plutôt : « Sauvons les humains ! ». C'est plus qu'une simple nuance, « Sauvons la planète ! » correspond plus justement à la position clairement anti-humaniste, l'idéologie « Gaïenne », de James Lovelock pour qui la Terre est littéralement un super-organisme et l'humanité n'est rien de plus qu'une composante microscopique esseulée. Son but Gaïen est de sauver Gaïa, avec ou sans les humains, afin de maintenir en vie cette planète hypothétiquement vivante.



La relation moyenne entre PIB et IPV pour une vingtaine de pays (adapté de [Kubiszewski et al., 2013]). À partir de 1975 notez la relation inverse entre le Produit Intérieur Brut (PIB) et l'Indice de Progrès Véridique (IPV).

et la température continuerait d'augmenter à mesure que la chaleur emmagasinée dans les océans continuerait de réchauffer l'atmosphère. Puis, en supposant qu'il n'y a pas de changements catastrophiques et irréversibles déjà à nos portes, le niveau de dioxyde de carbone ainsi que la température diminueraient tranquillement au fil des siècles. Par conséquent, peu importe ce qui sera fait, nous devrons mitiger les conséquences du réchauffement.

Si les émissions arrêtaient

demain, le niveau de dioxyde de

carbone continuerait d'être élevé

Mais comment garder l'augmentation sous 2 degrés bien que ce soit un niveau avoué

Celsius,

arbitraire. Sans considérer une avancée technologique qui nous permettrait de séquestrer de manière économiquement viable le dioxyde de carbone de l'atmosphère et de l'enterrer sans danger, les émissions doivent être réduites et cette avenue passe inévitablement par la réduction de la combustion d'hydrocarbures. Le problème est que nous dépendons des combustibles fossiles. L'économie et la consommation d'hydrocarbures croîssent simultanément depuis cent ans et aujourd'hui l'énergie fossile compose 80 % de l'usage énergétique global (voir [Evans, 2007]). Le Groupe d'Experts sur l'Évolution du Climat et sur l'Adaptation et la Mitigation, composé en majeure partie d'économistes, a développé plusieurs « scénarios d'émissions » pour le développement économique global jusqu'en 2100 (Cinquième rapport du GIEC, RE5, 2013). Ceux-ci projettent

une croissance économique mondiale de 2 % par an, ajustée à 3 % par an si on réduit les émissions suffisamment pour garder les températures sous la limite de l'augmentation de 2 degrés Celsius. Malgré un ton optimiste dans leurs rapports, il reste que même le scénario de croissance de 2 % par an sous-entend qu'en 2100, environ 90 % de la consommation énergétique proviendra de technologies qui n'existent pas encore. Voir Pielke et collègues [2008] en particulier pour une critique. En effet, la seule technologie existante qui peut effectivement soutenir ces scénarios est l'énergie nucléaire qui, dans sa forme conventionnelle, devrait arriver à court de combustibles

avant la fin de ce siècle. Cette option nécessiterait une transition vers des réacteurs nucléaires à surgénération qui n'ont pas encore fait leurs preuves et sont très dispendieux (voir [Hoffert et al., 2002]).

Finalement, aussi attrayantes qu'elles puissent paraître, les sources d'énergie éolienne et solaire ne peuvent combler le vide en entier, du moins pas à court terme. Étant hautement intermittentes, ces énergies ne peuvent combler qu'environ 10 % de la demande sur les réseaux électriques nationaux [Evans, 2007]. Augmenter la capacité d'entreposage augmente grandement cause de leur densité énergétique faible, de grands territoires devront être réaménagés. Certains scénarios évoquent que des millions de kilomètres carrés seront requis pour complètement remplacer les combustibles fossiles existants.

L'économie néolibérale nous enseigne une chose : si le prix y est, nous pouvons oublier les lois de la nature, la magie du marché est sans limites ! Il suffit d'émettre l'incitatif économique approprié en créant un marché du carbone, ou même en imposant effrontément une taxe sur le carbone, pour que le marché réponde spontanément en créant des technologies vertes sans émissions carboniques. Inquiets que ces technologies seront trop dispendieuses ? En 2100, l'économie sera au moins 5 fois plus productive alors restons calmes, empruntons maintenant et les paiements seront faciles.

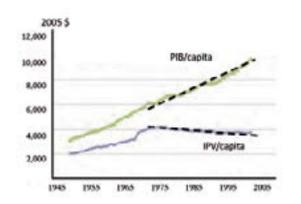
L'approche ci-haut est à peine une caricature. Considérons la position d'un économiste de premier plan à

Yale, l'économiste William Nordhaus qui, dans Science (1992), affirma : « L'agriculture, la partie de l'économie la plus sensible aux changements climatiques, ne compose qu'un maigre 3 % de la productivité nationale. Cela veut dire qu'il est impossible que l'effet soit important pour l'économie États-Unienne. » Cette idée fut reprise par l'économiste d'Oxford Wilfred Beckerman dans Petit est Stupide (Small is Stupid, 1995): « même si la productivité nette de l'agriculture États-Unienne baisse de 50 % d'ici la fin de ce siècle, le résultat sera une baisse minime de 1,5 % du PIB. » (cité dans [Foster et al., 2010],

position répétée par le lauréat du prix Nobel d'économie Thomas Shelling dans Affaires Étrangères (Foreign Affairs, 1997). On peut donc se consoler que même si un changement climatique à rendre impossible venait toute agriculture, l'économie se contracterait de seulement 3 %!

Depuis, la position de Nordhaus a évolué puisque dans son livre publié récemment [Nordhaus, 2008], son estimation réduction de la production mondiale en 2100 pour cause du changement climatique a augmenté de 1 % à 3 % du PIB.

Comparons ceci avec le rapport « Marchands de Peur » (Wall Street Journal) par l'ancien économiste en chef à la Banque Mondiale, Nicolas Stern (« The Stern Review », 2007). La différence clé entre les analyses de Nordhaus et Stern est le taux d'escompte. Ce dernier quantifie la valeur actuelle de bénéfices futurs. C'est une tentative de prendre en compte le fait que si une économie continue de croître, les coûts en deviendront une fraction moindre. Par exemple, avec un taux d'escompte de 10 %, une catastrophe affectant l'humanité dans 50 ans aurait une valeur actuelle de moins d'un point de pourcentage du coût futur. En utilisant les taux d'escompte de Nordhaus, 6 %, et de Stern, 1,5 %, afin de compenser des dommages climatiques de trilliards de dollars, en l'an 2100, on trouve que ça vaut, respectivement, 2,5 milliards de dollars ou 247 milliards de dollars (voir l'excellente discussion [Foster et al., 2010]. Clairement, quand il s'agit du



Revenu annuel médian des familles, 1976 - 2010 (dollars constants de 2010). En 2010, au Québec la médiane était de \$ 58,100 et au Canada de le coût et n'efface pas le fait qu'à \$65.500 Source: Statistiques Canada.

Vol 9, No 4 **Hiver 2014** 

changement climatique, la valeur du taux d'escompte est en majeure partie une question éthique concernant la part que les générations futures auront à payer pour réparer les dommages causés par les émissions d'aujourd'hui tout en tenant compte des projections de croissance. La différence principale entre Nordhaus et Stern est donc le coût et, pour les politiques, combien taxer le carbone. Pour résumer, les économistes du courant dominant croient qu'une croissance économique exponentielle perpétuelle est *nécessaire*, meme si ce n'est que pour que les couts des mesures d'adaptation et de mitigation soient abordables!

Considérez quelques-unes des suppositions typiques d'un peu plus près. Tout d'abord, elles ne tiennent pas compte des conséquences d'un point de bascule catastrophique, ni ne considèrent-elles sérieusement les menaces plus prévisibles. On le voit dans la recommandation de Stern de stabiliser les niveaux de dioxyde de carbone à 550 ppm, même si cela mènerait presque certainement à une augmentation au delà de 2 degrés Celsius et probablement même 3 degrés Celsius. Pourquoi ? Ce haut niveau évitera des perturbations économiques potentielles. L'économie se joue de l'humanité. Plus fondamentale encore que d'ignorer des changements catastrophiques possibles est la supposition qu'une croissance exponentielle soutenue soit possible. En se basant sur la crise de la dette combinée aux prix élevés des combustibles fossiles et d'autres matières premières, plusieurs auteurs, comme Robert Heinberg, ([Heinberg, 2012]) et Jeff Rubin ([Rubin, 2012]), soutiennent que la croissance économique réelle est déjà terminée, du moins pour les pays industrialisés.

Même s'il n'existe pas de point de bascule et même si les conséquences d'un réchauffement de 3 ou même 4 degrés Celsius pouvaient être contingentées, et même si une réduction de la croissance des émissions de dioxyde de carbone était en effet possible sans détruire l'environnement et le climat, l'humaniste doit se demander : une croissance économique soutenue est-elle *désirable*? Il est ironique qu'aujourd'hui on se pose la question quand depuis des générations, certainement depuis l'humanisme socialiste du 19e siècle, on a pris pour acquis qu'une croissance économique quantitative était désirable ainsi que nécessaire afin d'améliorer la condition humaine. L'économie classique, qu'elle soit libérale ou Marxiste, fut formulée à une époque où les concepts de changement climatique et de déplétion des ressources naturelles étaient soit inimaginés

ou si éloignés de la réalité qu'ils ne furent pertinents qu'à titre académique.

Certainement, il est justifiable que les pays pauvres de ce monde veuillent croître afin de s'élever au-dessus de la misère, mais qu'en est-il du monde déjà développé ? Le cas canadien est typique. Depuis 1980, le Produit Intérieur Brut, PIB, per capita, a plus ou moins doublé bien que le revenu médian ait stagné, c'est-à-dire que virtuellement tous les profits liés à la croissance économique furent empochés par les 20 % déjà les plus fortunés, et même que de ce pourcentage la majeure partie enrichit le 1 % supérieur (Statistiques Canada). Cette tendance est largement répandue dans l'économie mondiale, montrant clairement que depuis 1980 ce n'est pas la croissance populaire qui est responsable de la surconsommation de ressources et de la dégradation environnementale ([Monbiot, 2011]). Dans son livre séminal, « Le capital au vingtième siècle », Thomas Piketty [Piketty, 2014] remet dans son contexte historique la récente explosion d'inégalités en effectuant une analyse originale des données historiques économiques. Son idée principale est simplement que dans son développement historique « normal », le taux de retour sur le capital est plus élevé que la croissance économique en entier ayant pour conséquence que ceux possédant le capital augmentent systématiquement leur part de l'économie globale. La période allant de 1930 à 1970 est exceptionnelle de par son caractère particulièrement plus méritocratique. Le vingt-et-unième siècle est donc établi comme similaire au dix-neuvième siècle durant lequel l'accès hérité au capital est, plus que jamais, déterminant de la classe sociale, de la richesse, du revenu et du pouvoir. Dans son livre recent, Naomi Klein [Klein, 2014] tire les conclusions politiques nécessaires.

Malgré tout, le PIB est un très mauvais indicateur de bien-être économique. Si on creuse un trou, le PIB augmente, puis si on le remplit, le PIB augmente encore ! Si on détruit un pays, disons l'Irak, le PIB augmente, puis si on le reconstruit, le PIB augmente encore ! Si on construit une usine, le PIB augmente, puis si on nettoie la pollution qu'elle aura causée, le PIB augmente encore, et ça continue ainsi. L'inadéquation du PIB est la raison pourquoi certains économistes ont développé d'autres indicateurs de bienêtre économique, en particulier *l'Indicateur de Progrès Véritables*, l'IPV. Au lieu d'additionner perpétuellement, comme dans les exemples précédents, l'IPV tente de soustraire où soustraction il devrait y avoir. Il est donc très

possible que construire une usine diminue l'IPV en fin de compte plutôt que de l'augmenter. Cela pourrait se produire si les impacts environnementaux et les coûts sociaux imposés aux générations présentes et futures étaient pris en compte correctement, ce que les économistes du courant principal appellent les « externalités ». Quand on le fait, des tendances des plus intéressantes émergent. Par exemple, des estimations de l'évolution de l'IPV de vingt différentes économies depuis les années 60 ont démontré que jusqu'à 7000 \$ par personne par an, l'IPV et le PIB sont liés de près. Par contre, au-delà de ce niveau de richesse moyenne, une relation inverse émerge menant l'IPV à diminuer à mesure que le PIB augmente. Sur ces prémices, depuis 1975, les pays développés ne s'appauvrissent pas mais ne prospèrent point! (voir le résumé d'études internationales [Kubiszewski et al., 2013], et des détails pour le Québec en particulier dans [Meade, 2011]). Une partie de la pauvreté est cachée dans le sens qu'elle reflète les coûts de la destruction environnementale et de l'épuisement des ressources qui retombera sur les générations futures. À l'aide de l'idée de la « capacité porteuse », c'està-dire une façon de quantifier « l'empreinte écologique » humaine, on peut comprendre cela d'une façon quelque peu différente (voir: http://www.footprintnetwork.org/en/index. php/GFN/page/footprint basics overview/). Par exemple, il fut estimé que depuis 1978, l'empreinte écologique globale per capita a dépassé la biocapacité per capita, et aujourd'hui l'excédent s'est élevé de plus de 50 %.

D'un point de vue humaniste, arrêter la croissance économique, du moins pour les pays développés, paraîtrait donc comme une condition essentielle pour arrêter la croissance des émissions de GES ainsi que pour prévenir un appauvrissement collectif provoqué par une croissance du PIB dû au marché libre. Des arguments similaires contre la croissance continue furent émis par Robert Heinberg [Heinberg, 2012], Hervé Kempf [Kempf, 2011] et Jeff Rubin [Rubin, 2012]. Terminer la croissance même, ce qui en soi ne résoudrait pas le problème climatique, sera extrêmement difficile à faire puisque la fin de la croissance économique exponentielle sur une période de temps allongée signera l'arrêt de mort du système capitaliste. Il suffit de se rappeler que récemment, pendant le crash de 2008-2009, nous avons assisté aux conséquences immédiates d'un arrêt de la croissance, même si ce n'est que pour un an ou deux. Des pauses prolongées rendront nécessaires des modèles économiques alternatifs et des changements politiques et sociaux fondamentaux. On a déjà effleuré les difficultés associées à une telle transition étant donné que durant les 30 à 40 dernières années, la part du lion de la croissance a été engloutie par le 1 % déjà le mieux nanti. Une façon plus précise de mesurer la difficulté associée peut être établie en considérant non pas la concentration de la richesse, mais plutôt la concentration du contrôle économique et, par le fait même, de la puissance. Une étude novatrice récente par [Vitali et al., 2011] utilisant de nouveaux outils d'analyse réseautique empruntés à la physique statistique analysant une base de données comprenant 37 millions de compagnies privées a découvert que les 147 plus puissantes contrôlaient 40 % du tout. C'est plus près de 0,004% que de 1% en fait. Une concentration si importante de la puissance, investie par des organisations ayant pour seul but existentiel d'extraire un revenu positif sur leur investissement, sera probablement réfractaire au discours rationnel du changement.

\* Professeur au Département de Physique, Université McGill, Montréal, Qué.

#### **Remerciements:**

Je tiens à remercier Raphael Hébert pour la traduction du texte de l'Anglais.

#### Références

- Beckerman, W. (1995). Small is stupid: Blowing the whistle on the Greens, Duckworth, London.
- Evans, R. L. (2007). Fueling our future: an introduction to sustainable energy, Cambridge Univ. Press, Cambridge, U.K.
- Foster, J. B., B. Clark, and R. York (2010). *The ecological rift*, Monthly Review Press.
- Hansen, J., M. Sato, P. Kharecha, D. Beerling, R. Berner,
  V. Masson-Delmotte, M. Pagani, M. Raymo, D. L.
  Royer, and J. C. Zachos (2008). Target atmospheric
  CO2: Where should humanity aim?, *The Open Atmospheric Science Journal*, 2 217-231 doi: 10.2174/1874282300802010217.
- Heinberg, R. (2012). *The end of growth*, The Post Carbon Institute.
- Hoffert, M. I., et al. (2002). Advanced technology paths to global climate stability: Energy for a greenhouse planet, *Science*, *298*, 981-987.

- Kempf, H. (2011). *Pour sauver la planète, sortez du capitalisme*, Éditions Seuil.
- Klein, N. (2014). *This changes everything: Capitalism versus the climate*, Random House.
- Kubiszewski, I., R. Constanza, C. Franco, P. Lawn, J. Talberth, T. Jackson, and C. Aylmer (2013). Beyond GDP: Measuring and achieving global genuine progress, *Ecological Economics*, *93*, 57-68.
- Meade, H. (2011). L'indice du progrès véritable du Québec: Quand l'économie dépasse l'écologie, Editions MultiMonde.
- Meadows, D., D. Meadows, J. Randers, W. W. I. Behrens (1972), Limits to Growth, 211 pp., Universe Books.
- Monbiot, G. (2011). The population myth, in *The global warming reader*, édité par B. McKibben, pp. 269-273, Penguin Books, N.Y., N.Y., USA.
- Nordhaus, W. D. (1992). An optimal transition path for controlling greenhouse gases, *Science*, *258*, 1315-1319.
- Nordhaus, W. D. (2008). A question of balance: Weighing the options on global warming policies, Yale University Press.
- Palmer, T. N. (2012). Towards the probabilistic earthsystem simulator: A vision for the vuture of climate and weather prediction, *Quarterly Journal of the Royal Meteorological Society*, *138*(665), 841-861.
- Pielke, R. J., T. Wigley, and C. Green (2008). Dangerous assumptions, *Nature*, 452, 531-532.
- Piketty, T. (2014). *Capital in the 21st century*, Harvard University Press.
- Rubin, J. (2012). *The end of growth*, Random House Canada. Shelling, T. C. (1997). The cost of combating global warming *Foreign Affairs*, 76, 8-14.
- Stern, N. (2006). Rapport Stern sur l'économie du changement climatique. Rapport remis au gouvernement de Grande Bretagne.
- Turner, G., 2014: Is global collapse imminent? Melbourne Sustainable Society Institute, Research Paper No. 4, The University of Melbourne.
- Vitali, S., J. B. Glattfelder, and S. Battiston (2011). The network of global corporate control, *PLOS One* doi: DOI: 10.1371/journal.pone.0025995.

#### Noter à l'agenda: Conférence: PHILOSOPHIE POUR ENFANTS 22 JANVIER 2015 local de l'AHQ - 19h

Serge Robert, responsable du laboratoire sur fonctionnement du raisonnement humain à l'UQAM viendra nous rencontrer en compagnie de Anne Cloutier, étudiante à la maîtrise. Nous prendrons alors connaissance des résultats du sondage mené en 2009 auprès de groupes de jeunes ayant vécu la pédagogie Communauté de Recherche Philosophique



(CRP) en comparaison avec des groupes témoins.

C'est La TRAVERSÉE, organisme engagé auprès de victimes de violence à caractère sexuel, lequel avait au préalable instauré un programme dans quatre écoles de la Rive-Sud, qui l'a contacté pour lui demander de vérifier les résultats de manière scientifique et également de faire une recommandation à la Commission scolaire. Les constats étant fortement éloquents, il a recommandé une implantation universelle.

Depuis cette époque, Serge Robert a été conférencier en 2012 à l'UNESCO et la Belgique lui a également demandé son expertise. La soirée s'annonce révélatrice. Venez en grand nombre et faites-en la promotion autour de vous.

## Pas de démocratie sans savoir

## Philippe Marchand \*

Dans les mois précédant l'élection fédérale de 2008, le milieu des arts et de la culture s'était mobilisé en réponse à l'abolition par le gouvernement conservateur – alors minoritaire – de programmes de subventions aux artistes.[1] En présentant les artistes comme une riche élite déconnectée de la population canadienne, et en défendant pendant plusieurs mois un projet de loi permettant à la ministre du Patrimoine de mettre fin au financement de films dont le contenu était jugé « contraire à l'ordre public »[2], le gouvernement renforçait l'impression que ces coupures avaient d'abord une motivation idéologique.

Quatre ans plus tard, en juillet 2012, c'est un autre groupe peutêtre moins habitué aux manifestations publiques qui défilait dans les d'Ottawa rues des centaines de scientifiques d'alliés des sciences ont pris part à une marche dénonçant la « mort de la preuve scientifique » (Death of Evidence). manifestants réagissaient ainsi à gouvernement un semblait aui plus en plus hostile à l'utilisation

Death of Science Based In Ing

Manifestation *Death of Evidence* à Ottawa Photo prise par Richard Webster

données probantes dans l'élaboration de politiques publiques, que ce soit par l'abolition du formulaire long du recensement, la réduction des exigences d'évaluation environnementale ou les restrictions de communication imposées aux scientifiques du secteur public.[3]

C'est cette mobilisation qui a mené à la création d'Evidence for Democracy (ED), un organisme national, non-partisan et sans but lucratif voué à la promotion de politiques basées sur la science et les données probantes. Pour ED, une démocratie en santé requiert un gouvernement qui présente de façon transparente les données justifiant ses politiques, ainsi qu'une culture politique qui reconnaît la valeur de la science et du savoir dans la société.[4]

Depuis sa fondation, ED a organisé une journée d'action nationale « Ensemble pour la science » en 2013, avec des manifestations dans une douzaine de villes canadiennes;

coordonné plusieurs campagnes virtuelles sur des enjeux de politiques scientifiques; rassemblé un réseau d'experts pouvant commenter sur les politiques publiques; et publié un premier rapport sur la liberté d'expression des scientifiques du secteur public. En prévision de l'élection fédérale de 2015, ED prépare une large campagne sensibilisation visant à informer le public de l'état de la science et de la recherche au

Canada, ainsi qu'une évaluation des députés et candidats en fonction de leurs positions sur les enjeux scientifiques. Le but de cette initiative est de placer la science et le savoir à l'avant-plan de la prochaine campagne fédérale – comme la culture l'a été en 2008 – et d'assurer que le gouvernement élu, peu importe son allégeance, soit redevable envers la population sur ces questions.

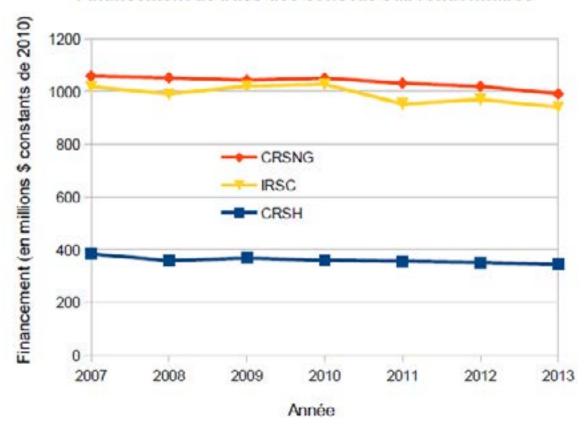
Vol 9, No 4 21 Hiver 2014

#### Un climat politique hostile au savoir

La dévalorisation des sciences et du savoir par le gouvernement fédéral est illustrée par plusieurs tendances. D'abord, on constate une réduction du financement global de la recherche, ainsi qu'une réorientation des fonds vers l'objectif unique d'un bénéfice économique (privé) à court terme. Au sein de la fonction publique, des politiques de communication extrêmement contraignantes ont pour effet de marginaliser ou museler les voix d'experts incompatibles avec l'idéologie au pouvoir. Finalement, le gouvernement dans son discours et ses politiques ignore, ou même méprise, les données publiques qui peuvent contredire ses orientations politiques.

La recherche au Canada est généralement effectuée dans trois types d'institutions : universités, gouvernements et entreprises privées, chacune opérant selon un modèle distinct. Les universités réalisent une grande partie de la recherche fondamentale (sans application immédiate) en plus de former la nouvelle génération de scientifiques. Dans le secteur privé, les efforts de recherche visent avant tout à développer de nouveaux produits commerciaux et augmenter les bénéfices de l'entreprise. Les scientifiques œuvrant dans la fonction publique ont la capacité unique de réaliser des travaux de recherche appliquée à grande échelle et à long terme, et ce dans l'intérêt du public, en recueillant par exemple des données sur la qualité de l'environnement, la salubrité des aliments ou la situation socio-économique des communautés.

#### Financement de base des conseils subventionnaires



Financement de base des conseils subventionnaires Données provenant de l'ACPPU [5]

Le gouvernement fédéral finance aussi la recherche universitaire par le biais de trois conseils subventionnaires : le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Un rapport produit par l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) montre que les trois conseils ont subi des coupes budgétaires de 6 à 10 % entre 2007 et 2013, alors que le PIB réel du Canada avait augmenté de 9 %, et le nombre de chercheurs universitaires de 9,5 %, au cours de la même période. L'ACPPU note aussi qu'une part croissante des fonds distribués par les conseils requiert que les chercheurs établissent des partenariats avec le privé.[5]

Une réorientation encore plus abrupte s'opère au niveau des infrastructures de recherche fédérales. En 2013, le gouvernement a modifié le mandat du Conseil national de recherches du Canada (CNRC), une institution presque centenaire où ont travaillé certains des plus célèbres lauréats canadiens du prix Nobel. Le nouveau CNRC abandonnerait la recherche fondamentale ou d'intérêt public afin d'« investir dans des projets de recherche à grande échelle qui seront dirigés par et pour les entreprises canadiennes ».[6] Dans les domaines de la santé publique et de l'environnement, les scientifiques s'inquiètent du démantèlement d'institutions telles que les bibliothèques de recherche[7] et la Région des lacs expérimentaux, qui aurait fermé si ce n'était de sa prise en charge par les gouvernements provinciaux de l'Ontario et du Manitoba.

Les scientifiques œuvrant dans la fonction publique doivent aussi composer avec d'importantes restrictions à la communication des résultats de leur recherche. Des cas particuliers ont fait la manchette, comme celui des neuf niveaux d'approbation nécessaires pour une mise à jour sur le niveau des glaces en Arctique[8], ou des 110 courriels envoyés pour finalement refuser à un spécialiste des algues la permission de commenter son propre article.[9] Pour dresser un portrait global de la situation, ED a réalisé en collaboration avec l'Université Simon Fraser une évaluation de l'ensemble des politiques de communication des ministères et organismes fédéraux à vocation scientifique. Cette étude utilisait un barème adapté de celui développé par l'Union of Concerned Scientists (UCS) aux États-Unis, avec des

critères incluant la rapidité des communications, l'absence d'ingérence politique et la liberté d'expression scientifique. Les ministères et organismes canadiens ont obtenu une note moyenne de C-, un résultat inférieur aux agences américaines évaluées par l'UCS en 2008, à la fin des années Bush.[10]

Même un contrôle serré de l'information ne peut empêcher la publication de données qui dérangent le parti au pouvoir. Dans ces cas, le gouvernement Harper s'est montré prêt à remettre en question la crédibilité de ses propres ministères. En 2010, alors que Statistique Canada montrait une baisse de la criminalité au pays, le sénateur Pierre-Hughes Boisvenu a affirmé que « quelqu'un, quelque part, manipule les chiffres ». [11] Plus récemment, lorsqu'un journaliste a confronté le secrétaire parlementaire à l'Environnement, Colin Carrie, aux prévisions d'Environnement Canada selon lesquelles le pays allait rater ses cibles d'émission de gaz à effet de serre, celui-ci a répondu que « chacun a droit à son opinion ».[12]

#### Des échos au Québec

L'existence de lois protégeant l'environnement au niveau provincial était un des principaux arguments évoqués par le gouvernement fédéral pour réduire la portée de ses propres études environnementales. Il n'est toutefois pas clair que les provinces, prises avec leurs propres contraintes fiscales, soient prêtes à remplacer l'expertise perdue au niveau fédéral. Rappelons-nous qu'en septembre dernier, le gouvernement québécois a été sévèrement blâmé par la Cour supérieure du Québec pour avoir autorisé, sans avis scientifique, des travaux de forage au large de Cacouna, dans un secteur qualifié de « pouponnière » pour les bélugas du Saint-Laurent. Dans sa décision, la juge Claudine Roy soulignait qu'« aucun des représentants du ministre ayant travaillé sur le dossier ne connaît les mammifères marins ».[13]

L'appui du gouvernement Couillard à la culture scientifique a aussi été remis en question en décembre, lorsque les médias ont rapporté l'annonce de coupures de 312 000 \$ en subventions destinées au journalisme scientifique et aux programmes de promotion de la science chez les jeunes. La déclaration de l'attaché de presse du ministre de l'Économie, selon laquelle ce budget servirait dorénavant à « améliorer davantage les maillages entre les étudiants [...] et les entreprises »[14], s'apparente à la vision réductrice du rôle de la science défendue par le gouvernement fédéral. Heureusement,

l'opposition rapide et vigoureuse aux coupures proposées a mené le gouvernement du Québec à reculer, cela moins d'une semaine après que son plan ait été mis au jour.

#### Un plan pour 2015

Fondé en 2013, Evidence for Democracy a connu une croissance rapide grâce au soutien de donateurs et d'un réseau de bénévoles et partenaires s'étendant d'un océan à l'autre. ED prépare actuellement une campagne de sensibilisation pour assurer que l'intégrité scientifique et l'utilisation de la science dans les politiques publiques fassent partie des grands enjeux de la prochaine élection fédérale, en octobre 2015. Ses bénévoles ont déjà organisé des projections du documentaire de la CBC, Silence of the Labs (Science et pouvoir : le bâillon dans sa version française) dans plusieurs villes du pays. Un site Web sera lancé dans les prochains mois afin de présenter les différentes façons dont la recherche fondamentale et le savoir contribuent à la prospérité et à la santé des Canadiens.

À l'approche de l'élection fédérale, ED prévoit aussi produire des bulletins évaluant les députés et partis représentés à la Chambre des communes en fonction de leurs votes sur des questions scientifiques. Finalement, l'organisme demandera aux différents candidats de prendre un engagement formel en faveur de la recherche dans l'intérêt public, de la communication transparente, de l'information scientifique et de l'utilisation des données probantes dans l'élaboration de politiques.

Comme toutes les initiatives d'ED, le succès de cette campagne dépendra principalement du travail de recherche et de communication fait par nos bénévoles. Nous cherchons tout spécialement des collaborateurs francophones intéressés à écrire de courts articles pour notre site Web sur des enjeux de politique scientifique. Pour en savoir plus sur le travail d'ED ou pour vous impliquer, visitez http://evidencefordemocracy.ca.

\* L'auteur détient un doctorat en sciences environnementales et est bénévole avec Evidence for Democracy.

- [1] « Sus aux conservateurs », Le Devoir, 28 août 2008.
- [2] « C-10 : victoire pour le cinéma et la télé », La Presse, 7 octobre 2008.
- [3] « Manifestation dénonçant 'la mort de la preuve scientifique' », Le Devoir, 11 juillet 2012.
- [4] Voir le site http://evidencefordemocracy.ca pour plus d'informations. Notons que le concept de science doit être pris dans son sens large, englobant autant les sciences naturelles que sociales.
- [5] « Le financement fédéral de la recherche fondamentale », Dossiers en éducation de l'ACPPU, vol.13 no.1, Octobre 2013. Les données sur le PIB réel proviennent du Tableau 380-0064 « Produit intérieur brut, en termes de dépenses » de Statistique Canada.
- [6] « investing in large-scale research projects that are directed by and for Canadian business ». Extrait du communiqué de presse du 7 mai 2013, « Open for business : Refocused NRC will benefit Canadian industries ». Étrangement, la dernière partie du passage cité n'apparaît pas dans la traduction française.
- [7] « Le Canada accusé de détruire son patrimoine scientifique », Le Monde, 1 août 2014.
- [8] « Federal government puts polar briefing on ice », Canada. com, 14 août 2014.
- [9] « Les relationnistes médias agités après un reportage sur les algues », La Presse, 7 septembre 2014.
- [10] « Les scientifiques sont-ils libres de s'exprimer ?» Rapport complet disponible à http://evidencefordemocracy. ca/fr/les-scientifiques-sont-ils-libres-de-sexprimer .
- [11] « Le sénateur Boisvenu parle d'un portrait faussé », Radio-Canada, 21 juillet 2010.
- [12] Propos tenus lors de l'émission The West Block, Global News, 16 novembre 2014.
- [13] « La cour fait cesser les forages à Cacouna », Le Devoir, 24 septembre 2014.
- [14] « La culture scientifique attaquée », La Presse, 13 décembre 2014.

## Plaidoyer en faveur des droits universels L'universalité menace-t-elle la diversité culturelle ?

#### Michèle Sirois\*

Au sortir de la 2e Guerre mondiale, pour tenter d'éviter un retour de la barbarie qui avait conduit à l'hécatombe dont elle venait d'être témoin, la communauté internationale s'est dotée, en 1948, de la Déclaration universelle des droits humains. Conscients que, avec la bombe atomique, l'espèce humaine avait maintenant les moyens de s'autodétruire, plusieurs représentants de divers continents se sont entendus pour mettre en place les conditions permettant d'assurer l'égalité des droits, le développement et la justice, seuls garants de la paix dans le monde. Depuis quelques années, cependant, de nombreux intervenants internationaux remettent en question ces droits universels, les qualifiant d'« occidentaux » et donc de « menace à la diversité culturelle ». Or, dans le monde actuel, affirmer que les droits humains sont universels est plus que jamais essentiel à la survie de l'humanité.

#### Des sociétés en mutation

Aujourd'hui, plusieurs populations se sentent souvent tiraillées entre modernité et tradition, parce que les sociétés sont de moins en moins homogènes. Ce phénomène est dû à plusieurs facteurs qu'il est important de comprendre. Premièrement, des flux migratoires très importants (voir le tableau ci-contre) contribuent à métisser les sociétés. Ces migrations sont notamment attribuables aux guerres et aux nombreux conflits armés, aux désastres environnementaux, et à la pauvreté endémique qui sévit dans plusieurs régions du globe victimes du néocolonialisme. Il en résulte un intense brassage culturel qui, s'il est source d'enrichissement, peut aussi apparaître comme un facteur de déstabilisation, en particulier dans les pays occidentaux aux prises avec une démographie vieillissante, ou pour des groupes minoritaires qui présentent une fragilité culturelle particulière. La perte de l'homogénéité culturelle des sociétés qu'entraîne l'intégration de tous ces migrants fait surgir des peurs identitaires et pose de nouveaux défis. Cela est ressenti de façon encore plus intense

dans les villes, parce que, en absorbant de plus en plus de migrants, elles deviennent gigantesques et se densifient sans cesse, ce qui nécessite une restructuration des rapports sociaux traditionnels.





Canada	62%
Amérique du Nord	56%
Europe	71%
Monde	.73%

Source: United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2009). Trends in International Migrant Stock: The 2008 Revision (United Nations database, POP/DB/MIG/Stock/Rev. 2008).

Deuxièmement, le monde actuel fait face à l'émergence d'une culture mondiale. On présente souvent les satellites et les communications qui se tissent sur la toile à la fois comme les instruments et les symboles d'une mondialisation croissante, et cela, aux plans tant économique, technique, politique que culturel. On accuse souvent les satellites et internet de menacer les « tribus ». Pour aller au-delà de l'ethnocentrisme de l'Occident, qui a très longtemps affirmé sa supériorité en s'attribuant le statut de « civilisation » et en qualifiant le reste du monde de « tribus », on peut s'interroger sur l'avenir de la diversité culturelle dans ce contexte de mondialisation et de

culture de masse. Partout sur la planète, l'homogénéisation culturelle (notamment à la faveur de la culture états-unienne) qui accompagne la mondialisation amène des populations qui subissent ce courant écrasant à craindre de perdre leur identité culturelle.

Troisièmement, les sociétés font face à des crises économiques à répétition – auxquelles s'ajoute, en Occident, un processus de désindustrialisation -, qui s'accompagnent d'une décroissance et d'une forte instabilité économiques. À cause de la délocalisation de la production vers le tiers-monde et les pays émergents ainsi que de la dégringolade de la classe moyenne dans les pays qu'on appelait auparavant « riches », des populations sentent que leurs capacités d'accueil face à l'immigration sont devenues plus restreintes. Invoquant l'état déplorable des finances de l'État (devenues exsangues à la suite du sauvetage des banques et des réductions d'impôt à répétition), de nombreux pays sabrent dans les programmes sociaux, ce qui exacerbe l'insécurité des citoyens. Or, l'histoire nous apprend que, malheureusement, l'accentuation de la fracture sociale entre les riches et les pauvres, l'augmentation du chômage et le désespoir de s'en sortir constituent des terrains fertiles pour le racisme, la violence et la montée de l'extrême-droite.

Ouatrièmement, l'humanité connaît actuellement un développement technologique pratiquement hors de contrôle. Durant des centaines de millénaires, le progrès technique allait de pair avec l'évolution du cerveau humain, ce qui n'est plus le cas depuis quelques millénaires, les technologies et la science évoluant indépendamment de tout changement biologique. Aujourd'hui, le seul ennemi de l'être humain est l'espèce humaine elle-même, et l'unique moyen de contrôler l'utilisation dangereuse des progrès technologiques réside dans l'organisation des sociétés. Quand on réalise que des armes de destruction massive sont à la portée d'êtres humains soumis aux mêmes pulsions agressives que celles de Cro-Magnon - ou quand on constate simplement les graves problèmes environnementaux qui menacent la planète -, on doit questionner le relativisme qui prône le respect intégral de toutes les cultures et de toutes les religions, et se demander s'il est toujours aussi pertinent et souhaitable de considérer ce relativisme comme un absolu. Les guerres et les nettoyages ethniques ou religieux qui ont marqué l'histoire de l'humanité, et qui sévissent encore dans de nombreuses parties du globe,

devraient également servir de sonnette d'alarme et nous faire prendre conscience des dangers qu'il y a à laisser libre cours à tous les diktats culturels et religieux – surtout quand des groupes fondamentalistes sont convaincus de la suprématie des lois divines sur la raison et les lois humaines.

#### La nécessité vitale d'une charte universelle des droits humains

Il n'a jamais été aussi clair que tous les êtres humains sont liés face à leur destin. Nous naviguons tous et toutes à bord du même navire. Comment alors esquiver les écueils qui risquent de nous faire sombrer? Comment éviter les conflits de valeurs culturelles et maintenir la cohésion sociale et la paix tant à l'intérieur des sociétés qu'entre les pays? Comment arriver à protéger l'identité des cultures tout en se garantissant contre des valeurs incompatibles avec la démocratie et en limitant des comportements intolérables dans des sociétés multiculturelles? Pour relever les défis du XXIe siècle, l'humanité doit repenser son organisation sociale.

Il devient primordial de renforcer le caractère laïque de nos sociétés afin d'assurer la neutralité des institutions publiques, ainsi que, dans une certaine mesure, celle de l'espace public. Cela suppose une claire séparation des États et des pouvoirs religieux. C'est d'ailleurs la complète neutralité des institutions publiques qui permet à la liberté de conscience et à la liberté de religion de s'épanouir, et qui rend ainsi possible l'inclusion des différentes minorités, particulièrement nombreuses dans les sociétés multiculturelles. Ce processus de sécularisation des institutions publiques doit aussi s'accompagner de la mise en place de mesures qui favorisent l'intégration économique, sociale et politique des minorités. Les nombreux conflits religieux qui ont cours dans le monde soulignent l'urgence de faire primer la raison sur les lois divines.

Dans un contexte de mondialisation, il devient impératif de définir des bases communes qui puissent prendre le relais de croyances religieuses et de valeurs culturelles qui nuiraient au développement du vivre-ensemble planétaire ; ces balises essentielles à toute vie sociale doivent reposer sur de nouveaux fondements, c'est-à-dire les droits humains universels. Selon la Charte des droits, promulguée après la 2e Guerre mondiale, « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde » (Préambule de la Déclaration universelle des droits de l'Homme). Cela exige de lutter contre les violations

des droits humains et les discriminations dont souffrent des populations vulnérables – au Ouébec, en Chine, en Israël, en Iran, en Inde, en Arabie Saoudite et partout ailleurs sur la planète. Cette reconnaissance de l'égalité en droit des êtres humains est plus vitale que jamais dans un monde aux prises avec des bouleversements rapides et profonds. Pour gérer les conflits, assurer un développement plus harmonieux des sociétés, défendre la paix et éviter de nouvelles menaces d'autodestruction de l'espèce humaine, la communauté internationale a conçu des instruments importants (Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés, Cour pénale internationale, Conférences de l'ONU sur le climat, etc.). Malgré des dérapages (la guerre du Golfe en 1993, par exemple), les organisations internationales jouent un rôle vital dans la protection des individus et des groupes vulnérables ainsi que dans le développement des pays et la survie à long terme de l'humanité.

Les droits humains universels restent toujours aussi pertinents, car ils ont suivi l'évolution des sociétés devant les défis qu'elles ont dû relever. L'histoire nous montre ainsi la progression qu'a suivie la reconnaissance de ces droits. La Révolution Française (1789) a d'abord permis de définir la première génération des droits humains, à savoir les droits individuels (religion, opinions, liberté de conscience, etc.). Après la 2e Guerre mondiale, des droits collectifs (droit d'association, droit à l'autodétermination des peuples, droit à la protection de sa langue et de sa culture, etc.) se sont progressivement ajoutés : c'est la deuxième génération. Enfin, depuis peu, de nouveaux défis nous obligent à mettre en place la troisième génération des droits humains, c'està-dire les droits planétaires (droits de l'espèce humaine au développement, à la paix et à un environnement sain). Notons également que, dans différentes parties du monde, on crée des mécanismes pour adapter la Charte universelle à des contextes culturels particuliers; c'est par exemple ce qui a donné naissance à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, et à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Sur tous les continents, des organismes travaillent à promouvoir les droits de la personne, confirmant ainsi que l'aspiration de l'être humain à l'égalité et à la dignité est universelle et légitime – et non, comme certains le laissent entendre, le reflet d'une seule conception occidentale : à preuve, les exemples récents de la Tunisie et de l'Égypte, qui montrent que la soif de démocratie et de respect des droits est un phénomène planétaire.

Cependant, avec la promulgation de nouveaux droits,

des conflits de valeurs ont surgi et l'incompatibilité de certains droits est apparue. Il s'en est suivi la mise en place progressive d'une hiérarchisation des droits – par exemple, le droit d'assurer la survie planétaire prédomine maintenant sur le droit individuel de posséder une voiture polluante. Pour fonder cette hiérarchisation, les sociétés modernes doivent discuter de la primauté à accorder à des valeurs fondatrices communes, à savoir un certain nombre de droits collectifs considérés comme essentiels pour assurer le bien commun d'une société. Dans le Québec du XXIe siècle, trois valeurs fondatrices communes rallient la majorité de la population : la primauté du français, la séparation de l'Église et de l'État et l'égalité des femmes et des hommes. Par exemple, la loi 101, qui a établi la prépondérance du français, est venue confirmer que le droit individuel d'envoyer ses enfants à l'école anglaise ne pouvait prévaloir sur le droit à la survie de la nation québécoise, un droit collectif. Cependant, la Charte canadienne des droits et les diverses interprétations qu'en a données la Cour suprême font en sorte que, en pratique, ce sont maintenant les tribunaux qui légifèrent à la place du Parlement, et ce, au cas par cas. La jurisprudence qui en ressort semble donner la primauté aux droits individuels et aux accommodements religieux ; la prépondérance accordée aux droits religieux fondés sur la simple conviction sincère des individus établit par le fait même une hiérarchisation des droits qui se fait au détriment des autres droits, notamment aux dépens des droits collectifs des femmes.

#### Les menaces qui pèsent sur l'universalité des droits

L'universalité des droits est aujourd'hui remise en question sous toutes sortes de prétextes. Certains affirment que les droits humains sont une créature occidentale, et qu'ils ne peuvent donc pas s'appliquer à d'autres régions du monde, puisqu'ils constitueraient alors une menace à la diversité culturelle. On assiste présentement à une alliance d'intérêts entre différents blocs, qui invoquent la souveraineté des pays et la spécificité culturelle et religieuse, dans le cadre même des institutions internationales ; les droits deviennent alors des objets de marchandage. Ce phénomène est souvent le fait de régimes politiques autoritaires qui désirent ainsi conserver un contrôle antidémocratique sur leur population. Pensons par exemple à l'alliance de la Chine – qui veut continuer de limiter l'application de certains droits humains – et d'autres blocs – qui désirent réaffirmer la prééminence de droits religieux, particulièrement pour restreindre les droits des femmes. Ces pratiques de « retour d'ascenseur », qui visent à justifier des positions rétrogrades et contraires à la Déclaration universelle

des droits humains, entraînent inévitablement le recul de ces droits.

Un autre exemple de cette dérive est l'adoption, en 2009, par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, d'une résolution affirmant que « la diffamation des religions constitue une grave atteinte à la dignité humaine menant à des restrictions de la liberté religieuse de ses adeptes et une incitation à la haine religieuse et à la violence », notamment à l'encontre de l'islam et des musulmans. C'est le travail de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) qui, par la voix du Pakistan, a mené à cette décision. Venant d'un pays comme le Pakistan qui applique la peine de mort contre les personnes déclarées coupables d'apostasie ou de blasphème contre l'islam, une telle résolution, qui vise davantage à protéger les religions que les personnes - et qui remet en question le droit à la liberté d'expression et de conscience –, est extrêmement inquiétante. Enfin, à Montréal en septembre 2011, la Conférence mondiale des religions du monde jonglait avec l'idée d'interdire la critique des religions au nom du droit des religions à ne pas être « dénigrées » par les médias et les maisons d'enseignement. Après l'affaire des caricatures de Mahomet, cette façon d'amalgamer la critique des religions, l'incitation à la haine religieuse et le racisme constitue un glissement dangereux pour les droits humains.

Parmi les droits universels menacés, ceux des femmes le sont tout particulièrement, et la plupart du temps pour des raisons religieuses. Cela est d'autant plus dangereux et inacceptable que, aujourd'hui, toutes les études concluent que les grands défis de l'humanité ne pourront être relevés sans les femmes et sans une amélioration de leur situation. C'est pourquoi la *Convention pour l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes* (CEDEF; CEDAW, en anglais), en vigueur depuis 1981, a pour objectif d'amener

les États à prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer la discrimination subie par les femmes, sous toutes ses formes et dans tous les domaines. Mais près du tiers des pays signataires ont exprimé des réserves face à cette Convention, surtout en ce qui a trait au mariage et au rôle traditionnel des femmes dans la famille, et plusieurs pays islamiques, comme l'Arabie Saoudite – l'un des pays les plus discriminatoires à l'égard des femmes –, émettent, au nom du respect de la charia, une réserve générale qui invalide l'objet même de la convention, c'est-à-dire l'élimination des discriminations. Pourtant, en novembre 2010, l'Arabie Saoudite a obtenu, en tant que pays donateur, un siège au conseil du tout nouvel organisme ONU-Femmes...

En conclusion, même s'il n'existe pas de lois ou de valeurs naturelles, et si les droits universels ne sont pas innés chez l'être humain, l'évolution des sociétés multiethniques nous impose de définir des valeurs et de mettre en place des droits communs à l'ensemble de l'humanité, afin d'éviter le « choc des civilisations ». Respecter la diversité culturelle devrait alors être possible, à l'intérieur des limites posées par cette base commune vitale au fonctionnement de la communauté internationale. « Pour rendre la vie en commun possible, pour dialoguer avec un minimum d'entendement : tous les hommes sont nés libres et égaux, et la dignité humaine est le patrimoine que nous partageons et dont nous avons la garde », comme le rappelle Wassyla Tamzali, ex-directrice des droits des femmes à l'UNESCO. Cet humanisme universel, qui a déjà contribué à mettre fin (entre autres) à l'esclavage, à la colonisation et à l'apartheid, pourrait, dans l'avenir, nous permettre d'échapper à l'extinction de l'humanité.

\* Anthropologue et présidente de PDF-Québec (Pour les droits des femmes du Québec)

Publié dans la revue *Nouveaux Cahiers du socialisme*, septembre 2012 et mis en ligne sur Sisyphe, le 7 décembre 2012



## La Commission des droits de la personne veut protéger les religions

#### Daniel Baril

Une demande d'amendement à la Charte des droits et libertés va à l'encontre du droit international. Le 2 décembre dernier, la (CDPDJ) rendait public un avis adressé au gouvernement du Québec demandant d'apporter un amendement à la Charte des droits et libertés. L'amendement recherché aurait pour effet d'interdire « les discours et propos haineux qui ciblent les membres de groupes en raison notamment de leur sexe, orientation sexuelle, origine ethnique, race ou religion ».

Plus précisément, l'amendement permettrait à un individu

faisant partie de l'un des groupes visés de porter plainte s'il juge que son groupe est collectivement victime d'intimidation de diffamation. ou Actuellement. une telle plainte n'est Québec possible au que si le plaignant est personnellement victime de cette discrimination.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse Ouébec

La (CDPDJ) rendait public le 2 décembre 2014 un avis adressé au gouvernement du Québec demandant d'apporter un amendement à la Charte des droits et libertés.

Notons que les dispositions du Code criminel du Canada sur la propagande haineuse (art. 319) comportent déjà une mesure semblable mais qui n'inclut pas les femmes parmi les groupes identifiables visés. Un tel ajout est réclamé depuis longtemps par plusieurs associations féministes. L'objectif de la CDPDJ est donc louable et mérite d'être soutenu.

#### La liberté d'expression menacée

Toutefois, ce projet comporte un aspect pernicieux qu'il faut dès maintenant contrer. En mettant sur le même pied des éléments qui ne sont pas de même nature, la CDPDJ répète le vice d'architecture juridique que l'on retrouve dans la charte canadienne et dans la charte québécoise.

La religion, en effet, ne peut être traitée sur le même pied que le handicap, l'appartenance ethnique ou le sexe. D'une part, parce que les éléments de nature biologique sont des réalités objectives sur lesquelles personne ne peut rien ni ne doit avoir quoi que ce soit à redire, alors que la religion relève de l'adhésion volontaire à un système de valeurs et de croyances. D'autre part, parce que ce système de croyances et de valeurs englobe tous les aspects de la vie et s'oppose la plupart du temps aux autres droits fondamentaux reconnus dans les chartes

La frontière entre la critique des religions et les propos perçus par certains comme diffamatoires ou haineux est

floue et subjective. La démarche de la CDPDJ comporte donc risque un sérieux de limiter indûment la liberté d'expression lorsqu'il s'agira, par exemple, de critiquer les religions reconnaissent ne pas l'égalité

sexes ou de combattre des croyances, tel le créationnisme, incompatibles avec les connaissances scientifiques.

Autant il importe de protéger la liberté de religion lorsqu'elle est exercée dans le cadre des limites de la loi, autant il importe de protéger la liberté de critiquer ces religions même lorsque ces critiques sont considérées comme blasphématoires par certains croyants. L'amendement recherché devra donc être formulé de telle sorte qu'on ne puisse pas mettre dans le même fourre-tout l'incitation à la haine et la critique nécessaire à l'avancement des libertés civiles.

La menace contre la liberté d'expression est d'autant plus réelle que le Code criminel exclut des propos haineux toute « opinion fondée sur un texte religieux auquel [on] croit ». Autrement dit, il est permis de tenir des propos haineux à l'endroit des femmes, des homosexuels ou des athées si ces propos reposent sur des croyances religieuses.

De plus, ce même Code criminel interdit le blasphème (art. 296). On peut se demander si la publication des caricatures de Mahomet, jugées blasphématoires par certains musulmans, aurait été permise au Canada.

Étant donné ce contexte juridique, la CDPDJ a raté une belle

occasion de chercher à contrebalancer ces deux dispositions de la loi fédérale au lieu de conduire, volontairement ou non, à les renforcer.

#### Un président sous influence

Il y a plus. Les propos tenus par le président de la CDPDJ, Jacques Frémont, à la Première chaîne de Radio-Canada (allez à la 5e minute) n'ont rien de rassurants. M. Frémont a fait allusion à une recommandation du Haut commissariat aux droits de l'homme de l'ONU qui irait dans le sens de ce que recherche la CDPDJ.

Ce qu'il ne dit pas, c'est que la position actuelle de l'Assemblée générale de l'ONU, faisant suite à une résolution du Conseil des droits de l'Homme en 2011, précise que ce sont les personnes, et non les religions, qui doivent être protégées de la discrimination et de l'incitation à la haine. Jusqu'ici, les instances onusiennes se sont toujours opposées au concept de diffamation des religions jugé incompatible avec le droit international ayant pour fonction de protéger les individus et non pas les systèmes de pensée.

Mais depuis l'affaire des caricatures de Mahomet en 2005, cette position fait l'objet de pressions intenses et constantes de la part de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Cette organisation supra-étatique religieuse regroupe de nombreux pays réfractaires aux droits humains comme l'Arabie saoudite (siège social), l'Iran, le Pakistan, le Soudan, l'Afghanistan et le Qatar et cherche à faire interdire la critique contre la religion et à criminaliser le blasphème au nom de la charia. Malgré la défaite de 2011, l'OCI multiplie les pressions dans les diverses organisations internationales, en modifiant son libellé, tantôt par « dénigrement » tantôt par « intolérance religieuse », mais l'objectif reste toujours le même. Ces pressions constantes tiennent en alerte les associations dédiées à la protection du droit à la liberté d'expression.

En omettant de préciser ce contexte, Jacques Frémont induit

le public en erreur. Les exemples qu'il a apportés lors de ses entrevues nous incitent même à penser qu'il est sous l'influence d'un discours pro-OCI. Évidemment, les journalistes de Radio-Canada n'ont pas fait ce rapprochement.

Le projet qu'il pilote est à mettre en relation avec l'attaque lancée l'année dernière, en tant que président de la CDPDJ, contre le projet de loi sur la laïcité. Son intervention non sollicitée et fondée sur l'approche multiculturaliste canadienne, a été qualifiée de prématurée, de biaisée et de mal fondée par de nombreux experts qui ont déploré les

La demande d'amendement à la charte

omissions dans ses références juridiques.

des droits paraît entachée du même biais multiculturaliste et anti-laïque et mérite d'être mise sous surveillance.

Une version « amincie » de ce texte est parue dans Le Devoir du 13 décembre.

> Visitez le site internet de l'Association humaniste du **Ouébec**

> > http://assohum.org

Québec 🖁 🖁

droits et libertés

de la personne

Ce qui manque à cette Charte est une

affirmation claire de la laïcité de l'État

Charte des

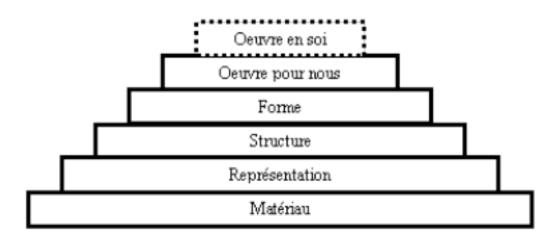
# Compte-rendu de conférence *« Conversation sur la beauté »* tenue au Centre humaniste de Montréal le 6 Novembre 2014

## avec Dujka Smoje et Michel Lincourt

Il y a eu un auditoire sympathique et sympathisant à cette soirée sur la beauté. Les conférenciers se sont bien préparés et connaissaient bien leur sujet. Leurs projections électroniques et extraits musicaux étaient fort beaux. Leurs propos furent toutefois à l'occasion un peu désarçonnants pour ceux qui ne sont pas familiers avec le discours des théoriciens de l'esthétique. J'ai l'impression que les deux ont essayé de se positionner un peu différemment l'un de l'autre, mais comme les présentations ont été un peu longues, il semble que la nuance ait échappé à l'auditoire.

la sphère idéale, immatérielle, atemporelle. L'oeuvre [est] idéale, portant en puissance de multiples possibilités de réalisation, libre des limites du temps et de l'espace ». Il faut dire que son objet, la musique, se prête davantage à ce positionnement, l'objet étant beaucoup plus évanescent que l'objet des autres arts tels peinture, architecture, etc.

Tandis que la position de Michel tendait vers le matérialisme. Je le cite : « La beauté est une valeur de dignité inhérente à une chose, un attribut positif et émotionnel qui génère un plaisir



Cette image tirée du diaporama de Dujka suggère, un peu à la manière du philosophe Kant, par les pointillés, que la beauté de l'oeuvre relève d'un monde idéal. immatériel

Il me semble à moi que la position de Dujka tendait davantage vers l'idéalisme. Je la cite : « Le [...] dernier palier [est celui de] l'œuvre en soi, zone interdite, dont la connaissance directe est inaccessible, car elle appartient à

chez l'humain qui l'observe. La beauté incorpore la vérité, la symétrie, la mesure, l'équilibre, la convenance, l'harmonie, le rythme, le contraste, la couleur, la texture, la lumière et l'ombre, et l'ordre. La beauté peut être 'libre' ou naturelle

comme la beauté d'une rose; ou elle peut être 'dépendante' ou culturelle comme la beauté d'un sabre japonais ». Il faut dire que tous les objets d'art auxquels Michel a renvoyé étaient des objets matériels (peintures, dessins, bâtiments, etc.). À la période de discussion, cette subtile différence de points de vue, l'un idéaliste et l'autre matérialiste, n'a pas été relevée par l'auditoire.

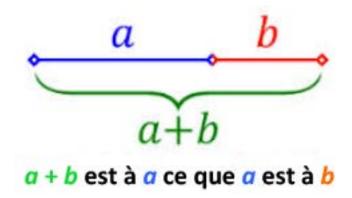
Plutôt, l'auditoire s'est intéressé à un aspect particulier de la présentation de Dujka ainsi qu'à deux aspects particuliers de la présentation de Michel. En ce qui concerne Dujka, c'est son analyse de ce qui n'est pas beau, le kitsch, qui a surpris. De toute évidence, Dujka n'aime pas le kitsch. J'en fus fort surpris. J'ai adoré le film « Délicatessen » qui est une ode au kitsch. Et comme j'ai été pauvre comme Job jusqu'à l'âge de 34 ans, j'ai vécu ma jeune vie adulte dans le kitsch, satisfait de ma situation, sans avoir jamais remis ce long épisode trop en question. J'en ai simplement émergé par « pouvoir d'achat ». Dujka explique d'abord que ce n'est pas la laideur qui est le contraire de la beauté, c'est le kitsch. Voici les qualificatifs qu'elle a donnés de ce qu'est le kitsch : plaisir instantané, production de masse, plaisir du consommateur, démagogie, conformisme, opportunisme, éclectisme, redondance, sentimentalité, sensiblerie, émotions faciles, subjectives, surcharge, bavardage.

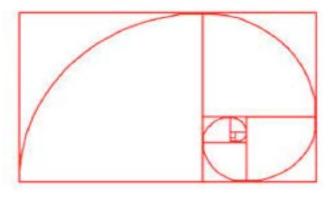
« Le mot kitsch désigne l'attitude de celui qui veut plaire à tout prix et au plus grand nombre. Pour plaire, il faut confirmer ce que tout le monde veut entendre, être au service des idées reçues dans le langage de la beauté et de l'émotion. Il nous arrache des larmes d'attendrissement sur nous-mêmes, sur les banalités que nous pensons et sentons. » Kundera

L'auditoire a ensuite constaté que Dujka avait effectivement de la suite dans les idées puisque sa première définition de la beauté en termes de qualificatifs consista en une série d'antonymes de sa définition du kitsch: unité, cohérence, nécessité intérieure, secret, profondeur, émotions musicales, tendance vers l'abstraction, force du non-dit. C'est très exigeant comme liste de critères... Mais tout de même, l'auditoire restait réceptif. Dujka est allée au plus loin de son argument en stipulant que le seul critère objectif de la beauté est le temps, c'est-à-dire, bien entendu, la capacité de l'oeuvre de produire les émotions musicales pertinentes à travers les générations... Et finalement, pour faire bien

comprendre que sa position est assez idéaliste, elle a cité Hegel: « ...dans l'art nous n'avons pas affaire à un jeu simplement agréable et utile, mais... au déploiement de la vérité. » Hegel, Esthétique, III. Il y a eu une question sur cette hypostase après la présentation, mais nous sommes tous restés un peu dans le mystère à son sujet.

En ce qui concerne Michel, sa position sur la beauté est qu'elle est « objective, universelle et éternelle ». Là où il a été le plus convaincant dans son argumentaire, c'est lorsqu'il a expliqué, et ceci fut instructif, voire même inspirant pour l'auditoire, la célèbre « divine proportion » ou « nombre d'or » qu'on retrouve partout dans les arts visuels et l'architecture. Voici sa définition : couper un segment de droite à l'endroit où le 'tout sur le grand' égale 'le grand sur le petit' : ou couper pour obtenir la relation a+b/a = a/b. Si a = 1, alors a+b = 1,6180339887 . . . ou 'phi'.





En insérant dans les « carrés d'or » un quart de cercle, on crée une spirale quasi-logarithmique, la « spirale d'or »

L'auditoire a été par la suite médusé toutefois par son très long parcours à travers les représentations, d'artistes de différentes époques, de la forme féminine (plusieurs centaines de portraits) qui selon lui illustraient quelque chose de récurrent et d'objectif.

Et d'entendre notre esthète se réjouir à voix haute de la beauté de quelques centaines de femmes mises en portrait, et argumentant, convaincu comme une mule, que le corps de la femme, pas celui de l'homme, a toujours été et sera toujours inspirant pour les artistes de par son élégance, la douceur de ses courbes, etc. Quelques regards amusés ont été échangés dans la salle. Lincourt aime les femmes...





Comparaison: Nefertiti (1370bc – 1330bc) Sophia Loren (1934 - . . . ) 3280 ans d'intervalle, la même beauté (Images et texte tirés de la présentation de Michel)

Et Dujka aime Bach. Ca, nous l'avons très bien compris, et nous avons partagé cet attachement avec beaucoup de bonheur et un peu de bonhomie affectueuse. Le philosophe de l'esthétique n'est-il pas forcément celui qui ne peut accepter l'insensibilité des autres et qui passe donc sa vie à essayer d'expliquer ce qui ne sera jamais pleinement saisi?

« Que devraient faire les jeunes aujourd'hui ? [...] Créer des communautés stables dans lesquelles la terrible maladie de la solitude ne sévirait pas. »

Kurt Vonnegut (1922 - 2007), auteur et essayiste américain, collaborateur de la American Civil Liberties Union, intellectuel pacifiste, président honoraire de la American humanist association



Vol 9, No 4 33 Hiver 2014

# Évolution de la politique américaine en matière de relations internationales: de l'humanisme à tout son contraire. Dialogue avec Riccardo Petrella

#### Claude Braun

Les États-Unis d'Amérique ont connu des années de gloire comme fanion international de la justice, de la liberté, de la démocratie, de la coopération, de la générosité, du pacifisme, pendant leur rapide ascension. Cette ascension a atteint son apogée et s'est terminée juste après la 2e guerre mondiale avec le plan Marshall. Depuis lors, dans ses rapports internationaux, on observe un déclin, une inversion, une dégénérescence, de toutes ces grandes qualités. Les ÉUA sont devenus un empire guerrier axé strictement sur son intérêt particulier, promoteur d'injustice, goinfre et pilleur des ressources des autres nations, harceleur et taxeur des autres peuples (bully), contre-modèle des pays et des nations du monde entier [1]. Ce qui suit est une liste de mon cru de la première de ces deux phases de l'histoire des relations internationales des ÉUA, suivie d'une liste des ignominies américaines plus récentes en matière de relations internationales publiée par Riccardo Petrella dans son livre « Désir d'humanisme » [2].

## <u>Initiatives glorieuses des États-Unis dans ses relations</u> internationales

- Au début du 19e siècle, les États-Unis ont soutenu une politique de non engagement dans les guerres d'annexion territoriales des nations européennes. La position idéologique des États-Unis était alors l'anti-impérialisme.
- Alors que la capacité militaire des États-Unis eut pu lui permettre de saisir plusieurs territoires, elle a eu la civilité de simplement les acheter. Ce fut le cas de la Floride achetée de l'Espagne en 1821 et de l'Alaska acheté de la Russie en 1867.
- La politique internationale des États-Unis était d'établir des relations commerciales négociées avec les autres nations et d'éviter explicitement et radicalement toute tentative de conquête de territoires par la force. Toutefois, à partir de la deuxième moitié du 19e siècle, ces principes commencèrent à s'effriter. La Californie, l'Arizona et le Nouveau-Mexique furent saisis suite à la guerre avec le Mexique en 1848, ainsi

que les Philippines et Puerto Rico suite à la guerre avec l'Espagne en 1898.

- Une trentaine de pays avaient aboli l'esclavage avant que ne le firent les États-Unis. Ces derniers sont donc loin d'avoir été pionniers en la matière. Mais au moins, lorsqu'ils le firent, pilotés par le président Abraham Lincoln, ce fut fait sans déportations (*Emancipation proclamation*, 1862). L'esclavagisme était à cette époque établi comme commerce et système économique international fortement intégré.
- En 1914 les États-Unis complétèrent le canal de Panama. Ce fut un des plus importants projets d'ingénierie de tous les temps et il fut réalisé par entente internationale honorablement négociée (Clayton-Bulwer Treaty).
- Lors des deux principales guerres « coloniales » d'Europe (les deux guerres mondiales) les États-Unis ont été militairement solidaires des parties agressées. Ils ont ensuite mené des actions concrètes et importantes pour la construction de la démocratie dans les pays sous leur influence (ex : procès de Nuremburg et établissement de conventions éthiques). Finalement, ils ont contribué une aide financière considérable pour la reconstruction de pays défaits autant que victorieux. Le plan Marshall en particulier est universellement reconnu comme le plus magnifique geste de solidarité internationale jamais vu dans l'histoire de l'humanité. Son effet n'a été rien de moins que la restauration de l'Europe en une décennie.
- C'est un président américain (Woodrow Wilson) qui a fondé la *Ligue des Nations* et même s'il y a eu un flottement quant à l'adhésion des États-Unis à la LN suite à une élection, les États-Unis ont joint l'*Organisation des Nations Unies* (1945) et ont été le plus grand bailleur de fonds et furent aussi très actifs dans tous les dossiers qui prônaient les valeurs humanistes pour les pays membres.
- De 1914 à 1947 les États-Unis deviennent le donateur le plus généreux et désintéressé du monde en matière d'aide financière pour le secours aux peuples affamés de la planète (Relief of Belgium (CRB), 1914, U.S. Food Administration,

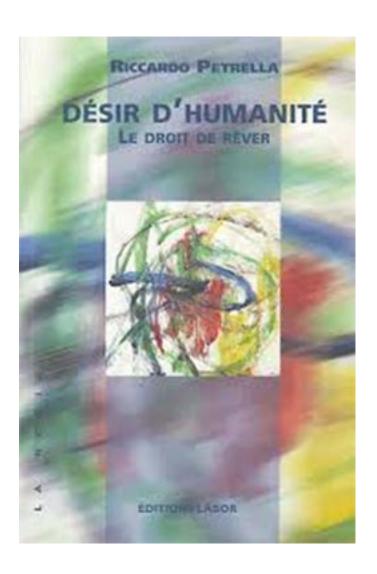
1917, American Relief Administration. 1921-1923, Lend-Lease Act, 1941, United Nations Relief and Rehabilitation Administration (UNRRA), 1943-1946). Mais à partir de la doctrine Truman (1947), toute aide internationale devint centrée sur le but de contenir le communisme et après la chute de l'URSS, l'aide internationale donnée par les États-Unis *per capita* se fit dépasser par plusieurs douzaines de pays.

## Opposition des États-Unis à un système mondial de régulation politique et de welfare fondé sur la pluralité et des mécanismes démocratiques (extrait de *Désir d'humanité*, *Le droit de rêver*, de Ricardo Petrella)

- Refus de ratifier la convention internationale interdisant la production, la diffusion et la vente des mines antipersonnel (1998).
- Refus de signer la Convention de Rome prévoyant la possibilité de sanctions judiciaires, par une Cour pénale internationale permanente, dans les cas de génocides, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre (1998). Les États-Unis s'opposent à la création de la Cour pénale internationale; celle-ci entre malgré cela en fonction en 2003, les États-Unis ayant obtenu, sur une base temporaire, l'immunité pour leurs ressortissants.
- Annulation unilatérale du Protocole de Kyoto prévoyant la réduction graduelle et le contrôle international des émissions de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère (2001).
- Refus de signer la convention proposée par l'OCDE sur le contrôle et la suppression graduelle des paradis fiscaux (2001).
- Annulation unilatérale du traité de contrôle et de limitation des missiles balistiques intercontinentaux (traité ABM) signé en mai 1972 par les États-Unis et l'URSS (2001).
- Refus de signer la déclaration, approuvée à l'unanimité par tous les États participants à la Conférence des Nations Unies à Vienne en 1993, établissant la reconnaissance des droits économiques et sociaux parmi les droits de l'homme (2002).
- Refus de signer le protocole additionnel à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques (CIAB) ratifiée par 143 pays (2002).
- Refus de la libéralisation des prix des produits pharmaceutiques dans le cadre de l'OMC (2003).
- Opposition systématique, dans le cadre de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, à l'adoption de mesures destinées à concrétiser les droits économiques, sociaux et culturels.

#### Références

- 1. Un sondage de la BBC de 28,000 personnes dans 27 pays révèle que 51% des répondants avaient une opinion défavorable des États-Unis tandis que 48% avaient une telle opinion de la Corée du Nord. Source : <a href="http://electronicintifada.net/content/israel-iran-us-least-liked-countries/6793">http://electronicintifada.net/content/israel-iran-us-least-liked-countries/6793</a>
- 2. Petrella, Riccardo, (2004). *Désir d'humanité : Le droit de rêver*. Montréal : Écosociété.



Vol 9, No 4 35 Hiver 2014

Le Conseil d'administration de l'Association humaniste du Québec a signifié à l'Association internationale de libre pensée (AILP) qu'il signait la pétition ci-dessous au nom de l'AHQ. On remarquera que des soldats canadiens ont été aussi fusillés pour l'exemple. Par qui ont-ils été fusillés ? Y avait-il des Québécois parmi ceux-là ? Comment ce souvenir affecte-t-il leurs descendants ? Quelle est la probabilité que ces pauvres bougres fusillés eussent simplement sombré dans de graves états de stress post traumatique ? Jamais nous n'accepterons à nouveau la conscription. Jamais plus nous n'accepterons d'être faits chair à canon. Personne ne tuera impunément un citoyen canadien. Et il en faudra de bons arguments pour nous convaincre d'aller tuer de pauvres bougres comme nous dans les racoins éloignés des empires...

## Déclaration commune internationale :

## Pour rendre leur honneur aux milliers de fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale

Durant le Premier conflit mondial de 1914 – 1918, qui fit des millions de morts sur les champs de bataille et dans les tranchées, il existe aussi un crime barbare qui vit exécuter par leur propre armée des milliers de soldats dont le seul crime avait été d'être terrorisés par la violence meurtrière des combats et des armements. Messes, bénédictions, prières et confessions... ne changèrent rien à cette barbarie. Bien au contraire.

#### Les historiens estiment à :

- - 650 fusillés pour l'exemple en France
- - 256 fusillés pour le Royaume-Uni
- - 23 pour le Canada
- - 22 pour l'Irlande
- - 5 pour la Nouvelle-Zélande
- - 12 pour la Belgique
- - 50 pour l'Allemagne
- - 800 pour l'Italie



Cela est sans compter les exécutions sommaires et les exécutés non recensés. Un seul fusillé pour l'exemple est déjà un crime de guerre, des milliers sont des crimes contre l'Humanité.

Ces exécutions pour l'exemple conduiront, bien plus tard, à reconnaître le traumatisme des tranchées, plus connu sous le nom de Shell Shock. C'était la vengeance posthume des milliers de soldats passés par les armes pour lâcheté.

Pour autant, la plupart de ces pauvres hommes n'ont jamais été réhabilités, ni leur honneur rétabli, ni leurs familles rendues au sentiment de leur dignité. Le Royaume-Uni en 2005 a promulgué une loi pour « effacer les fautes » des 306 fusillés pour l'exemple, et ainsi leur accorder une forme de « pardon ». Un monument a même été érigé dans le Staffordshire en leur mémoire.

Mais dans les autres pays, rien de tel n'a été entrepris. En France, la Libre Pensée, à côté et avec d'autres associations (anciens combattants, pacifistes, de défense des Droits de l'Homme) ont engagé une action vigoureuse pour leur réhabilitation collective.

Le mouvement libre penseur, humaniste et laïque est, par essence, profondément pacifiste et internationaliste, car il ne pense pas que la guerre soit la solution aux problèmes de l'Humanité. Il existe bien d'autres voies pour régler pacifiquement les conflits.

C'est pourquoi les associations soussignées demandent instamment à tous les pays concernés, quand cela n'a pas encore été fait, de rendre leur honneur, sous la forme qu'ils décideront comme la plus appropriée, à ces milliers de soldats fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale.

## Les Sceptiques du Québec

Cet organisme ne souscrit à aucune thèse particulière – sauf à celle de l'esprit critique – dont il fait la promotion en débattant des arguments pour et contre toute position. Pour en savoir plus, venez nous rencontrer à l'une de nos conférences mensuelles, ou abonnez-vous à la revue "Le Québec sceptique", publiée trois fois par année.

#### Sujets de conférence variés - 2014 - 2015

13 sep. : L'âme et la morale - sujets interdits à la science

13 oct. : Urbanisme : la tentation positiviste 13 nov. : Le Canada, un paradis fiscal ?

13 déc. : Quand le paranormal manipule la science

13 janv. : La magie du pickpocket (spectacle-conférence)

13 févr. : Le sommeil et le cerveau

À 19 heures au Centre Humaniste 1225 St-Joseph Est, Montréal

#### La revue "Le Québec sceptique"

Numéros: 81: Science et foi

82 : Le principe de précaution 83 : Une charte de la laïcité 84 : La croyance aux ovnis 85 : La pratique du végétarisme

www.sceptiques.qc.ca



## Les principes de l'Association humaniste du Québec

- 1. Le premier principe de la pensée humaniste est le rejet de croyances basées sur des dogmes, sur des révélations divines, sur la mystique ou ayant recours au surnaturel, sans évidences vérifiables.
- 2. L'humanisme affirme la valeur, la dignité et l'autonomie des individus et le droit de chaque être humain à la plus grande liberté possible qui soit compatible avec les droits des autres. Les humanistes ont le devoir de se soucier de l'humanité entière incluant les futures générations. Les humanistes croient que la morale est une partie intrinsèque de la nature humaine basée sur la compréhension et le souci envers les autres, n'exigeant aucune sanction externe.
- 3. L'humanisme cherche à utiliser la science de façon créative et non de manière destructrice. Les humanistes croient que les solutions aux problèmes du monde se trouvent dans la pensée et l'action humaines plutôt que dans l'intervention divine. L'humanisme préconise l'application de la méthode scientifique et de la recherche sans restrictions aux problèmes du bien-être humain. Les humanistes croient toutefois aussi que l'application de la science et de la technologie doit être tempérée par des valeurs humaines. La science nous donne les moyens, mais les valeurs humaines doivent proposer les objectifs.
- 4. L'humanisme supporte la démocratie et les droits de l'homme. L'humanisme aspire au plus grand développement possible de chaque être humain. Il maintient que la démocratie et l'épanouissement de l'homme sont des questions de droit. Les principes de la démocratie et des droits de l'homme peuvent s'appliquer à plusieurs types de relations humaines et ne sont pas restreints aux méthodes du gouvernement.
- 5. L'humanisme insiste pour que la liberté personnelle soit associée à la responsabilité sociale. L'humanisme ose construire un monde sur le concept de la personne libre responsable envers la société, et reconnaît notre dépendance et responsabilité envers le monde naturel. L'humanisme n'est pas dogmatique, n'imposant aucune croyance à ses adhérents. Il est ainsi engagé en faveur d'une éducation libre d'endoctrinement.
- 6. L'humanisme est une réponse à la demande largement répandue d'une alternative à la religion dogmatique. Les principales religions du monde prétendent être basées sur des révélations pour toujours immuables, et plusieurs cherchent à imposer leur vision du monde à toute l'humanité. L'humanisme reconnaît qu'une connaissance fiable du monde et de soi-même se développe par un continuel processus d'observation, d'évaluation et de révision.
- 7. L'humanisme prise la créativité artistique et l'imagination et reconnaît le pouvoir de transformation de l'art. L'humanisme affirme l'importance de la littérature, de la musique, des arts visuels et de la scène pour le développement et la réalisation de la personne.
- 8. L'humanisme est une orientation de vie visant la réalisation maximale possible à travers le développement d'une vie morale et créative et offre un moyen éthique et rationnel pour affronter les défis de notre époque. L'humanisme peut être une façon de vivre pour chacun et partout.

#### Fiche d'adhésion

Je sous signé, déclare adhérer aux principes humanistes au verso et demande à l'Association humaniste du Québec de me recevoir comme membre

*Nom, prénom  *Adresse.  *Ville.  *Code postal	
Je règle ma cotisation de :  [ ] \$20.00 (1 an)	
Et un don de : [ ] \$20.00	
Par le moyen suivant:	
[ ] en espèces [ ] par chèque au nom de l'Association humaniste du Québec [ ] par notre site internet (Paypal ou carte de crédit)	
http://assohum.org	
Signature	

• Information nécessaire pour le renouvellement

Vous pouvez adhérer ou renouveller en ligne en utilisant le bouton Paypal sur notre page <a href="http://assohum.org/devenez-membre/">http://assohum.org/devenez-membre/</a> : ou en nous retournant le formulaire cidessus par la poste au Centre humaniste du Québec, 1225 St-Joseph Est, Montréal, Qc H2J 1L7

Un reçu pour don de charité de \$35.00 ou plus peut être réclamé pour fin d'impôts